

**DEPARTEMENTS DU VAL-DE-MARNE
DES HAUTS-DE-SEINE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE SEINE-SAINT-DENIS**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
RELATIVE A LA LOI SUR L'EAU,
A LA CONSTRUCTION DES GARES ET DU SITE DE MAINTENANCE DES
INFRASTRUCTURES
DE LA LIGNE ROUGE 15 SUD**

Conduite du 26 octobre 2015 au 28 novembre 2015

**Recueil des grilles de dépouillement établi par la Commission d'Enquête
Désignée par l'ordonnance du Tribunal Administratif
E1500089/94 du 20 août 2015**

Remis le 10 décembre 2015



Le Président de la Commission d'enquête

Claude POUHEY

RECUEIL DES GRILLES DE DEPOUILLEMENT

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

PREFECTURE	page 5
ALTFORTVILLE	page 7
ARCUEIL	page 8
BRY-SUR-MARNE	page 9
CACHAN	page 11
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	page 14
CHOISY-LE-ROI	page 17
CRETEIL	page 18
JOINVILLE-LE-PONT	page 30
MAISONS-ALFORT	page 31
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	page 32
VILLEJUIF	page 38
VILLIERS-SUR-MARNE	page 40
VITRY-SUR-SEINE	page 41

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

BAGNEUX	page 43
BOULOGNE-BILLANCOURT	page 44
CHATILLON	page 48
CLAMART	page 49
ISSY-LES-MOULINEAUX	page 51
MALAKOFF	page 55
MONTROUGE	page 57
SEVRES	page 59
VANVES	page 60

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CHAMPS-SUR-MARNE	page 62
EMERAINVILLE	page 63

DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

NOISY-LE-GRAND	page 65
-----------------------	----------------

<u>REGISTRE ELECTRONIQUE</u>	page 68
-------------------------------------	----------------

LISTE DES THEMES RETENUS POUR LE DEPOUILLEMENT

- T1 : LOI SUR L'EAU (hydrogéologie, risque inondation, eaux pluviales)
 T2 : IMPLANTATION DES GARES (position géographique, incidences du sous-sol)
 T3 : OUVRAGES ANNEXES (implantation, postes de redressement)
 T4 : IMPACT TRAVAUX (nuisances chantier, horaires de chantier, circulation, référés préventifs, expropriation)
 T5 : ACCESSIBILITE AUX GARES (accès, stationnement)
 T6 : IMPACT EXPLOITATION (nuisances exploitation, référés préventifs, sécurité)
 T7 : TRACE AUX ABORDS DES GARES ET DES OUVRAGES ANNEXES (tracé, servitudes)
 T8 : IMPACT ENVIRONNEMENT-PAYSAGE (pollution, impact paysager, mesures compensatoires)
 T9 : DEROULEMENT DE L'ENQUETE (objet, périmètre, modalités, dossier d'enquête)
 T10 : AUTRES PROBLEMATIQUES (projets connexes, interconnexion RER E, concertation, expropriation)

DECOMPTE DES ITEMS THEMATIQUES RECUEILLIS LORS DE L'ENQUETE											
Thèmes de dépouillement	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	total
Total Préfecture+communes	14	10	22	48	16	38	18	3	15	35	219
Registre électronique	31	5	38	44	7	84	28	23	26	27	313
Total Général	45	15	60	92	23	122	46	26	41	62	532

DECOMPTE DES ITEMS DES REGISTRES DES COMMUNES COMPTANT PLUS DE 10 OBSERVATIONS											
Thèmes de dépouillement	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	total
BOULOGNE-BILLANCOURT		4	5	3	1					4	17
CACHAN	1			10		3			1	2	17
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	2	3		1	2	1	2			4	15
CRETEIL	6		15	6	4	18	10		9	9	77
ISSY-LES-MOULINEAUX	1			7	1	5	1	1		2	18
SAINT-MAUR	2	2	3	4		1			2	1	15
CRETEIL (registre électronique)	29	1	37	30	1	85	32	19	20	25	279

ANALYSE QUANTITATIVE DU DEPOUILLEMENT DES OBSERVATIONS

L'enquête a suscité 262 observations dont 76% ont été relevées dans le registre électronique (199 sur 262). 89% des observations du registre électronique émanent d'associations ou d'habitants de Créteil, principalement du quartier des Buttes-Halage

Le nombre d'items thématiques recueillis dans le registre électronique représente 59% du total des items (313 sur 532). Il est à noter qu'il y a un certain nombre de doublons sur le secteur de Créteil, les intervenants ayant à la fois déposé leurs observations sur le registre électronique et sur le registre papier de la mairie de Créteil

Ce sont les thèmes « Impact Exploitation » et « Impact Travaux » qui recueillent le plus d'items : respectivement 23% et 17%. Ces items sont principalement concentrés sur des secteurs concernés par la présence de carrières (cas de Cachan) et/ou d'argiles plastiques (cas de Créteil).

On trouve ensuite le thème « Ouvrages annexes » avec 11% d'items. Ce sont les associations et les habitants de Créteil et de Saint-Maur qui ont exprimé le plus d'observations sur les ouvrages annexes. A noter l'apparition d'un sujet nouveau par rapport à la DUP qui concerne les postes de redressement.

Le thème Loi sur l'Eau représente 8% des items provenant principalement des secteurs de Saint-Maur et de Créteil. Il en est de même pour le thème « Tracé du tunnel à proximité des gares et des ouvrages annexes » qui a surtout concerné les secteurs de Créteil et de Noisy-le-Grand pour lesquels il y a eu des modifications de tracé par rapport à l'enquête DUP.

Les deux thèmes « Implantation des gares » et « Accessibilité aux gares » recueillent moins de 5% d'items, les gares concernées par des observations étant Pont-de-Sèvres, Champigny-Centre et Saint-Maur des Fossés.

Le thème « Autres thématiques » reprend des observations concernant des sujets à la périphérie du champ de l'enquête comme les projets connexes, l'interconnexion avec le RER E, la concertation sur le projet ou l'enquête parcellaire.

Il convient de souligner qu'un grand nombre d'observations ne relève pas du champ de l'enquête. En particulier, celles concernant le tracé qui ont fait l'objet de nombreuses interventions par rapport aux modifications intervenues dans certains secteurs ou aux impacts générés par les travaux ou l'exploitation de la ligne du fait de la nature des sols et de la proximité des constructions. La commission d'enquête ne les a pas prises en compte lors de son analyse thématique.

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Préfecture du Val de Marne

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1										X	Délibération du conseil municipal de Saint-Maur du 24 septembre 2015 Elle concerne l'enquête parcellaire et indique que la commune va contribuer à l'enquête « Loi sur l'Eau » (voir registre de Saint-Maur)
Obs 2										X	Délibération du Conseil Municipal de Villiers-sur-Marne du 12 novembre 2015 La commune déplore que la concertation que devait conduire la SNCF Réseau en avril-mai 2015 par rapport à la réalisation de la gare RER Bry-Villiers-Champigny n'ait pas été réalisée à ce jour. En effet les élus locaux avaient demandé que cette gare soit réalisée en même temps que celle de la ligne rouge 15 sud. De plus, elle déplore que la SNCF Réseau n'a pas encore communiqué les études d'avant-projet pour la gare RER et qu'aucun financement ne soit prévue au Contrat de Plan Etat-Région ni dans la convention de financement par la SGP
Obs 3				X							Courrier du Sénateur-maire d'Alfortville Cette observation a été analysée dans le registre d'Alfortville

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 4						X				X	<p>Courrier de Mme KELLAL et de M. BALATEAU de Cachan adressé au Président de la Commission d'enquête</p> <p>Plusieurs questions sont posées concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les garanties écrites que pourraient délivrer la SGP contre les nuisances sonores et sur les vibrations lors de la mise en service de la ligne 15 sud - Le descriptif des opérations prévues pour le comblement des carrières - les garanties d'indemnisation proposées si le seuil de perception est atteint et sur la perte de la valeur du bien - les modalités de rachat du tréfonds
	0	0	0	0	1	1	0	0	0	3	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune d'Alfortville

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1					X						Courrier Sénateur Maire Alfortville Comme la grande majorité des flux fréquentant la gare Vert de Maisons proviennent d'Alfortville, il est nécessaire d'envisager un accès lisible, sécurisé pour les Alfortvillais en continuité du souterrain sans avoir à passer du côté Maisons-Alfort
Obs 2			X								<u>Courrier Sénateur Maire Alfortville</u> A l'emplacement de l'OA, il y a la Maison de la Rénovation Urbaine service public qui a vocation à perdurer. Pas de dossier technique argumenté prouvant l'impossibilité de construire l'OA ailleurs comme la place Ochagan. Non respect de l'environnement notamment de la résidence pour personne âgée.
Obs 3					X						Courrier Sénateur Maire Alfortville Nécessaire d'une insertion urbaine pour ne pas créer de nuisances
			1		2						<i>Occurrences par rapport au thème retenu</i>

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune d'ARCUEIL

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Bry-sur-Marne

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X		X					Mme MENDE de l'association de défense des quartiers des Simonettes Nord Elle est inquiète des impacts de cette réalisation sur le quartier (Fissure, eau...)
Obs 2				X		X	X			X	Mme PEDRERO-SANZ de l'association de défense des quartiers des Simonettes Nord. Elle demeure à 20 mètres de la future gare. Crainte des nuisances travaux et exploitation. Elle a laissé un courrier : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des matériaux excavés et leur chargement sur des trains nécessitera l'implantation d'une base ferroviaire en plus d'une évacuation des déblais par voie routière. • Crainte des projets découlant de l'arrivée de la gare (création d'une nouvelle gare SNCF..., requalification de la RD10 et projet de TCSP Altival, ZAC des Simonettes Nord...) (Construction d'un immeuble haut) • Impacts pollution, mouvements de terrain... • Indemnisations liées aux biens meubles endommagés, aux personnes, aux animaux...

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la nature des sols • Prise en compte des risques terroristes et des futurs ghettos
			2		2	1				1	Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CACHAN

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X							M. Mohamed DAHAK Aucune garantie sur l'impact des travaux sur les biens situés sur le tracé de la ligne: réparations, dédommagement et à partir de quel niveau les vibrations sont considérées comme une nuisance?
Obs 2						X					M. Mohamed DAHAK Impacts sur le long terme sur immeubles (fissures, fractures,...)
Obs 3										X	M. Mohamed DAHAK Détermination du prix d'achat du tréfonds et que se passe-t-il en cas de refus des propositions de la SGP?
Obs 4				X							Mme Anne MILLERAND Horaires des chantiers souhaités de 8h30 à 19h, travaux exclus le week end
Obs 5				X							Mme Anne MILLERAND Où se situera l'emplacement précis de l'excavation pour la construction de la gare de Cachan, quel sera le trajet des camions, leur fréquence et la durée d'évacuation des déblais?

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 6				X							Mme Anne MILLERAND Le bruit: définition des objectifs, p 774 de la pièce B3, concerne-t-il la phase chantier ou la phase exploitation? Quelles seront les mesures de bruit pendant la phase chantier (fréquence et durée) Si niveau sonore dépasse objectifs, que se passe-t-il? mesures correctives, indemnisation?
Obs 7				X							Mme Anne MILLERAND Poussières et particules dans l'air: quelles mesures pour les limiter, qui vérifie? Y aura-t-il des mesures de polluants atmosphériques pour établir un état de référence, sur quels produits? Le seront-ils pendant toute la durée du chantier. Si un particulier mesure des niveaux de particules supérieures aux normes admises ayant un effet sur la santé que se passe-t-il? Il n'y a pas d'objectifs comme pour le bruit pour les émission de poussière.
Obs 8						X					Mme Anne MILLERAND Y aura-t-il des objectifs de niveaux de bruit et de vibrations pour la phase exploitation? que se passe-t-il si objectifs dépassés?
Obs 9				X		X					Mme Anne MILLERAND Quelles indemnisations en cas de dégradations habitations? Existe-t-il un cahier des charges pour l'évolution de l'état des habitations?
Obs 10				X							Mme Anne MILLERAND Accessibilité pendant la phase travaux autour de la gare de Cachan, circulation des piétons sécurisée?
Obs 11				X							Mme Anne MILLERAND Impact visuel du chantier: est-il prévu des mesures de réduction comme panneaux trompe l'oeil ou végétalisation?

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

												Commentaires
	THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	
												Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
C3	Obs 12									X		CONSEIL SYNDICAL 6/12 avenue du président Wilson représenté par Mmes Dehaynin et Fleurent Enquête trop courte, pas assez de temps pour consulter tous les documents quand on travaille. Il aurait été souhaitable d'avoir un document focus sur Cachan
	Obs 13				X							CONSEIL SYNDICAL 6/12 avenue du président Wilson représenté par Mmes Dehaynin et Fleurent Réserves sur vibrations et bruit car haut du tunnel à 13 du parking de notre résidence
	Obs 14				X							CONSEIL SYNDICAL 6/12 avenue du président Wilson représenté par Mmes Dehaynin et Fleurent Réserves: sur présence de carrière à ciel ouvert
	Obs 15										X	Conseil syndical 6/12 avenue du président Wilson représenté par Mmes Dehaynin et Fleurent Concernés par le passage du tunnel, pas encore contactés par la SGP pour une reconnaissance du bâti et des fondations
	Obs 16	X										CONSEIL SYNDICAL 6/12 avenue du président Wilson représenté par Mmes Dehaynin et Fleurent Passage de la Bièvre et risque de barrage du tunnel
		1	0	0	1	0	3	0	0	1	2	Occurrences par rapport aux thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CHAMPIGNY-sur-MARNE

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1										X	Anonyme de Champigny-sur-Marne Que vont devenir les gares du RER E de « les Boullereaux-Champigny » et « Villiers-sur-Marne-Plessis-Trévisse » ?
Obs 2 Et courrier 1		X		X	X	X				X	M. RAYNAUD de Champigny-sur-Marne Dans son courrier en annexe 1, il exprime les observations suivantes : - conteste le bien-fondé de l'emprise chantier (p 114) sur le terrain de la paroisse réformée de Champigny. - sollicite le maintien de l'accès au temple et à ses annexes tout au long du chantier et de l'exploitation de la ligne. - souligne que le parvis de l'église est nécessaire à la circulation des fidèles et à la mise en valeur du temple et de ses abords. Il s'interroge sur l'impact sur ce parvis du couloir de la gare débouchant sur le terrain de la paroisse. - conteste l'analyse qui a conduit à préférer une solution tunnel sous la voie ferrée qui ne résout en rien le problème de circulation sur la D4 du fait que la moitié des passagers arrivera ou partira par le côté sud de la D4. Il a exprimé la proposition de réaliser un tunnel sous la D4 en profitant des travaux d'excavation. Il a également proposé de modifier le pont de chemin de fer comme cela a été fait sur la rue de Stalingrad.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											- souligne que la hauteur prévue pour la « tour signal » de 12 étages ne sont pas en cohérence avec l'urbanisme actuel et futur tel qu'il est défini dans le PLU et les orientations d'aménagement actuelles (5 étages maximum sur la D4). Il considère que cette tour est inutile et ne sera visible qu'au droit de la gare.
Obs 3	X						X				Sauvegarde du Village Parisien L'association signale la présence d'argile dans le quartier du SMR et le ru de Coeuilly qui provoque des inondations lors des fortes pluies
Obs 4	X						X				Mme DOUZIER de Champigny-sur-Marne - demande plus d'informations sur la nappe phréatique qui se trouve sous sa résidence : profondeur, dimension, orientation dans le sol - signale qu'il restera environ 3 m entre le niveau bas du parking de la résidence et le niveau haut du tunnel. Elle s'interroge sur les impacts de cette situation : pollution de la nappe phréatique, risques d'inondations, d'infiltrations, d'effondrement, de mouvements de terrain - indique que les eaux pluviales coulent en direction de la rue Jean Jaurès (entrée de la résidence)
Obs 5		X								X	Mme VERROT Séverine du quartier des Simonettes Sud de Champigny-sur Marne - regrette que dans le dossier d'enquête il n'y ait pas le projet de la gare SNCF qui va jouxter la gare de Bry-Villiers-Champigny de la SGP - sollicite l'obtention d'un tracé de l'interconnexion du RER E avec la ligne 15 sur des plans cadastraux afin de pouvoir se faire une idée de l'impact de cette opération en terme d'éventuelle expropriation. - déplore qu'aucune information n'ait été fournie sur ce projet d'interconnexion lors de la livraison en 2013 des constructions neuves du quartier, alors que les parcelles des résidents sont directement impactées.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											- demande que les plans et les prises de vue figurant dans le dossier d'enquête soient mis à jour afin qu'ils traduisent au mieux la réalité de la situation pavillonnaire actuelle et non celle d'un terrain vague.
Obs 6		X			X					X	Mme SMERS Céline du quartier des Simonettes Sud de Champigny-sur-Marne - regrette de ne pas avoir plus de précisions sur le projet d'interconnexion de la ligne 15 avec la ligne RER E et sur son impact sur les parcelles du quartier - demande quel sera sur l'impact de la circulation routière et les circulations douces autour de la gare SGP - demande que les plans définitifs prennent en compte les évolutions urbanistiques de ces dernières années.
	2	3	0	1	2	1	2	0	0	4	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CHOISY-LE-ROI

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CRETEIL

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1			X				X		X		M. et Mme GAUJOUR de CRETEIL - reprennent des éléments figurant dans le document remis par l'association TCDV (cf annexe 1 du registre) , dont ils sont membres, - indiquent que leur maison est située à proximité de l'ouvrage annexe de l'avenue de Ceinture
Obs 2			X				X		X		Melle GAUJOUR Sandrine de Créteil - Idem observation 1
Obs 3									X		Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur le périmètre de l'enquête publique Voir observation 88 du registre électronique
Obs 4									X		Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la cohérence et la fraîcheur des données présentées dans le dossier d'enquête Voir observation 89 du registre électronique

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 5									X		Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur des informations figurant dans le dossier d'enquête publique de novembre 2013 non reprises dans le dossier d'octobre 2015 Voir observation 90 du registre électronique
Obs 6							X				Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la prise en compte des argiles plastiques dans le quartier du Halage Voir observation 91 du registre électronique
Obs 7	X										Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la prise en compte des risques liés à l'écoulement naturel des nappes dans le quartier des Buttes-Halage Voir observation 92 du registre électronique
Obs 8					X						Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur le la fixation du seuil d'acceptabilité des vibrations
Obs 9					X						Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la prise en compte de l'habitat mixte dans l'étude d'impact sur les vibrations et les bruits solidiens
Obs 10					X						Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la détermination du système anti-vibratile sous la résidence de la Palombière
Obs 11					X						Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur l'identification des bâtiments sensibles devant faire l'objet d'études de simulation de

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											propagation des vibrations
Obs 12			X		X						Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur les mesures compensatoires en cas de dommages ou nuisances Voir observation 97 du registre électronique
Obs 13			X								Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur la profondeur des 3 ouvrages annexes sur implantés sur Créteil Voir observation 98 du registre électronique
Obs 14			X			X					Mme NIHOUL Stéphanie de Créteil Observation sur les impacts sonores des ouvrages annexes en phase d'exploitation Voir observation 99 du registre électronique
Obs 15			X			X					Mme VIDALIE Agnes de Créteil Outre des observations déjà relevées sur l'objet de l'enquête, les données sur les carrières, le niveau des vibrations, Mme VIDALIE s'interroge sur l'impact de l'implantation de deux types d'ouvrage technique sur un tronçon de 2,5 km traversant une zone pavillonnaire calme
Obs 16	X										M. et Mme AVIGNON de Créteil constatent que ce dossier ne précise pas : - quelles vont être les répercussions sur l'hydrologie souterraine des travaux envisagés : percement du tunnel, construction de l'ouvrage annexe du stade Desmond et de celui de l'avenue de Ceinture, construction de la gare de Créteil L'Echat et comblement des carrières inondées du quartier des Buttes. - l'influence qu'aura cette nouvelle répartition des eaux sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles, ni sur la propagation des vibrations dans les terrains dont l'hydrométrie sera modifiée.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	
Obs 17											Conseil Syndical de la Résidence de la Palombière Voir observations 156 à 173 du registre électronique
Obs 18			X		X						Résidence 91 Avenue Laferrière à Créteil Observation sur les impacts sonores En particulier de l'ouvrage annexe avenue de la Ceinture qui se situe à quelques mètres de la résidence
Obs 19					X						Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil Observation sur le seuil d'acceptabilité des vibrations
Obs 20			X		X						Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil Observation sur les mesures compensatoires
Obs 21			X								Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil Observation sur les fondations de la résidence
Obs 22	X										Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil Observation sur le risque lié à la modification du système hydraulique La résidence demande si : - des études ont été réalisées sur les risques encourus du fait des modifications du système hydraulique souterrain - le tunnel est suffisamment enfoui de façon à éviter les argiles qui sont dangereuses par le phénomène de retrait-gonflement lié aux conditions hydriques
Obs 23			X		X						Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil Observation sur les bâtiments sensibles
Obs						X					Résidence 91 avenue Laferrière à Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
24											Observation sur l'enquête parcellaire de vente
Obs 25											Mme DUPLEIX de Créteil Observation sur les données concernant les carrières dans le quartier des Buttes, les vibrations, les référés préventifs par rapport aux travaux réalisés le long du tunnel
Obs 26			X								Mme DUPLEIX de Créteil Observation sur le traitement des nuisances des ouvrages annexes Déploire le manque d'analyse des impacts sonores et vibratoires ainsi que de l'insertion dans son environnemental de l'ouvrage annexe avenue de la Ceinture
Obs 27	X										Mme DUPLEIX de Créteil Observation sur le volet hydrologie - déplore que le volet hydrologie soit traité assez sommairement ; - signale que l'impact du projet sur les eaux superficielles n'est pas traité ; - demande quelles sont les conséquences et incidences sur les terrains et constructions situés au dessus du tunnel et dans sa zone d'influence d'autant qu'il est écrit dans le dossier que la présence du tunnel et des ouvrages est susceptible de perturber l'écoulement naturel des nappes et entrainer une modification de la pression au sein du sol et sous-sol
Obs 28									X		Mme BAUDE Dominique de Créteil Observations sur l'objet de l'enquête publique Voir observation 10 du registre électronique
Obs 29							X				Mme BAUDE Dominique de Créteil Observations les carrières du secteur des Buttes Halage

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	
											Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Voir observation 11 du registre électronique
Obs 30						X					Mme BAUDE Dominique de Créteil Observations sur les vibrations Voir observation 12 du registre électronique
Obs 31				X		X					Mme BAUDE Dominique de Créteil Observations sur les impacts lors de la phase travaux et de l'exploitation de la ligne de métro concernant deux maisons situés à proximité du tracé du tunnel Voir observation 114 du registre électronique
Obs 32				X						X	M. DA SILVA de Créteil - demande à la SGP de respecter le périmètre de l'enquête publique de 2013 au titre de la SUP et de ne pas introduire des implantations dans le dossier Loi sur l'Eau qui n'ont pas lieu d'exister. Cela concerne l'ouvrage annexe de l'avenue Ceinture à Créteil - déplore que l'engagement pris par les services de la sGP d'aménager les horaires de travail dans le quartier des Buttes n'est pas respecté
Obs 33			X								Mmes CADORET et COLLADON de Créteil - Demandent si les pompiers ont fait une analyse sur les risques en matière de sécurité au sujet de l'implantation de l'ouvrage annexe de l'avenue Ceinture
Obs 34										X	M. BERTHELOT Michel de Créteil - sollicite toutes les administrations concernées de prendre en sérieuses considérations les remarques formulées par le mémoire completif ref 392765 déposé par l'Association des riverains des Buttes au TGI de Créteil
Obs							X				Mme HEBERT Amencia de Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires	
	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques		
← Observations et/ou courriers												Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
35												Observation sur la modification du tracé
Obs 36			X									Mme HEBERT Amencia de Créteil Observation sur l'ouvrage annexe du 47 avenue Ceinture - Souligne l'incohérence d'implanter l'ouvrage annexe avenue de Ceinture dans un secteur qui regroupe des écoles, un collège et une cantine scolaire - fait remarquer l'avenue de Ceinture n'est qu'une rue étroite à sens unique qui dessert ces différents groupes scolaires ce qui risque de rendre dangereux la circulation de véhicules de chantier
Obs 37			X						X			Mme DIAS Sylvie de Créteil - déclare que les affiches sur l'enquête publique indiquent que cette dernière est relative à la loi sur l'eau et à la construction des gares et du site de maintenance des infrastructures de Vitry-sur-Seine mais n'évoquent pas les ouvrages annexes. Elle demande donc l'organisation d'une enquête publique spécifique pour les ouvrages annexes. - met en exergue une contradiction avec l'enquête publique DUP réalisée du 7 octobre au 18 novembre 2013 qui ne mentionnait pas l'implantation d'un ouvrage annexe avenue de Ceinture sur une parcelle qui de plus, est située en dehors du périmètre de la DUP. Elle demande que cet ouvrage annexe soit implanté sur les parcelles indiquées lors de l'enquête publique, et en tout état de cause dans la bande DUP - indique que le dossier de la SGP comporte des inexactitudes, manque d'informations et contradictions concernant la parcelle d'implantation du futur ouvrage annexe de l'avenue Ceinture. Elle demande que l'ouvrage annexe ne soit pas implanté à cet endroit-là ou qu'à minima, il fasse l'objet d'une nouvelle enquête publique. - établit le même constat et exprime la même demande pour l'installation d'un poste de redressement avenue de Ceinture

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 38											Mme LESAVRE de Créteil - Demande quelles sont les mesures compensatoires que la SGP compte prendre envers les habitants du quartier des Buttes
Obs 39		X									Mme MAGNE de Créteil - Demande si l'ouvrage annexe et le poste de redressement de l'avenue Ceinture seront totalement enterrés
Obs 40									X		Association TCDV Observation sur le périmètre de l'enquête publique ne correspondant pas à l'avis publié
Obs 40							X				Association TCDV Observation sur les données sur les carrières dans quartier des Buttes
Obs 41							X				Association TCDV Observation sur la non prise en compte l'impact des carrières sur l'insertion du projet en profondeur dans le quartier des Buttes Halage
Obs 42						X					Association TCDV Observation sur le non traitement de l'impact des argiles plastiques dans le quartier du Halage
Obs 43						X					Association TCDV Observation sur le seuil d'acceptabilité des vibrations pas clairement définit validé par l'organisme de second regard en ce qui concerne le choix des systèmes anti vibratiles
Obs 44						X					Association TCDV Observation sur la nécessité de prendre en compte l'habitat mixte dans l'étude d'impact sur les vibrations et les

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											bruits solidiens
Obs 45						X					Association TCDV Observation sur la nécessité de prendre en compte les carrières des Buttes et les fondations profondes dans l'étude d'impact concernant la propagation des vibrations.
Obs 46						X					Association TCDV Observation sur les études non terminées (seuil d'acceptabilité, recherche des fondations, nombre de bâtiments concernés...) pour faire un choix pertinent du niveau du système antivibratile sous la résidence de la Palombière dans le quartier du Halage.
Obs 47						X					Association TCDV Observation sur le besoin de clarifier la méthodologie pour déterminer les bâtiments sensibles devant faire l'objet d'études de simulation de propagation des vibrations et sa représentativité dans le quartier concerné.
Obs 48			X								Association TCDV Observation sur les mesures compensatoires non décrites en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations / bruits ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne
Obs 49						X					Association TCDV Observation sur les informations erronées concernant l'implantation de l'OA du stade Desmont (ouvrage de sortie du tunnelier présenté avec un rameau)
Obs 50			X								Association TCDV Observation sur l'incohérence, avec le profil de profondeur du tunnel présenté, des profondeurs décrites pour les 3 ouvrages annexes stade Desmont ; avenue de Ceinture et rue du Port

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	
Obs 51						X					Association TCDV Observation sur la mauvaise évaluation des impacts sonores en phase d'exploitation des deux ouvrages annexes situés à très faible distance des habitations (moins de 10 mètres) situées dans un environnement préexistant très calme. Cela concerne également le poste de redressement qui doit coexister avec le puits de l'avenue Ceinture
Obs 52	X										Association TCDV Observation sur les risques liés à l'écoulement naturel des nappes vers le quartier des Buttes Halage non traités malgré la présence de vides de carrière dont la confortation peut être fragilisée et la présence d'articles plastique très sensibles au gonflement
Obs 53			X			X				X	Association TCDV Observations sur : - la zone d'influence qui est différente de celle de l'enquête publique de 2013 (25 m de part et d'autre du tunnel) ; - les référés préventifs indiqués initialement comme devant être réalisés de manière systématique dans la zone d'influence ; - l'établissement d'une servitude de protection du tunnel ayant des conséquences sur la constructibilité des biens en surface.
Obs 54										X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Observation sur une erreur manifeste entre le titre et le contenu réel de l'enquête publique « loi sur l'eau »
Obs 55		X				X				X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Observation sur les incohérences, manquements, insuffisances, contradictions concernant les ouvrages ne devant pas figurer dans cette présente enquête « loi sur l'eau » - les ouvrages annexes

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<ul style="list-style-type: none"> - le déplacement de l'OA de l'avenue de Ceinture hors de la bande DUP - l'ouvrage annexe du stade Desmont et son impact sur l'environnement (santé, nuisances sonores, patrimoine bâti, faune et flore) - l'implantation d'un poste de redressement THT sur la parcelle de l'ouvrage annexe avenue de ceinture et son impact sur l'environnement - la modification du tracé du tunnel dans le quartier des Buttes, son impact financier et son impact sur l'environnement
Obs 56	X				X						Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Observations sur les incohérences, manquements insuffisances concernant les impacts des éléments développés cadrant avec cette présente enquête « loi sur l'eau » <ul style="list-style-type: none"> - Composition des sols : carrières et risques dans le secteur des Buttes concernant les vibrations - Risques hydrogéologiques suite au traitement des nappes - Pollution des sols - Environnement sonore - Rejet des eaux d'épuisement, des eaux pluviales
Obs 57										X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Observation sur la non prise en compte des projets connexes parallèles dans le quartier des BUTTES
Obs 58										X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Risque d'attentat non intégré dans l'analyse de la SGP et non développé sur les deux enquêtes publiques de 2013 et 2015
Obs										X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC)

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
59											Observation sur les préjudices, dédommagement, rachat des tréfonds non développés par la SGP dans l'enquête
Obs 60										X	Association du Quartier des Buttes de Créteil (AQBC) Une concertation inexistante manifeste entre la SGP et les riverains du Quartier des Buttes malgré les recommandations des autorités décisionnaires
	6	0	1 5	6	4	1 8	1 0	0	9	9	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de JOINVILLE

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Maisons-Alfort

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1										X	M. Jacques GERMANEAU "remercie le système démocratique de notre pays qui garde encore les moyens de mettre à disposition, à la connaissance des publics non experts l'étude dans sa somme, ses synthèses accessibles et un registre d'avis."
										1	Occurrences par rapport aux thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de SAINT-MAUR

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1									X		<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur le choix d'une enquête publique UNIQUE et sa mise en œuvre dans le dossier soumis à l'enquête</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constate qu'il subsiste au début du dossier d'enquête (pièce A) une forme d'incertitude sur le choix de cette procédure, présentée comme des « hypothèses » ou comme « à valider » - s'interroge sur la possibilité pour le public de percevoir les conséquences de la mutualisation du volet « autorisation loi sur l'eau » et « construction des gares et du site de maintenance et des infrastructures ». <p>Elle considère que cela ne permet pas de visualiser et apprécier aisément l'ensemble des enjeux, impacts, et mesures (d'évitement, réduction, compensation liés à la réalisation des gares, notamment de celle de Saint-Maur Créteil</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime que sur Saint-Maur, les éléments fournis sur les projets urbains connexes vont au delà des

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											« principes généraux » alors que ces projets ne sont ni finalisés, ni validés.
Obs 2										X	Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015 Observations sur le dossier soumis à l'enquête La commune : - considère que l'ensemble du dossier demeure d'un accès très complexe du fait de l'ampleur du sujet et de la structure réglementaire du dossier - constate sur des éléments concernant la commune de Saint-Maur un certain nombre de données divergentes sur le même sujet
Obs 3										X	Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015 Observations sur le projet urbain connexe et l'occupation du sol La commune : - conteste la présentation du projet urbain connexe et les illustrations graphiques associées qui figurent dans le dossier. Elle précise que ce projet n'en est pas à ce stade d'avancement et qu'il sera réalisé en liaison avec la commune dans le respect des règles d'urbanisme du quartier. - rappelle qu'elle a refusé la signature d'un Contrat de Développement Territorial et réaffirme la vocation résidentielle du quartier (accompagnée d'activités et de commerces), contrairement à l'analyse des enjeux qui indique que ce quartier comprend une proportion importante d'habitations individuelle ce qui représente un fort potentiel de développement
Obs 4	X	X									Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015 Observations sur la gestion du risque inondation et les eaux superficielles

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande quelle sera la localisation, les caractéristiques et les impacts du bassin de stockage de l'ouvrage annexe de l'impasse de l'Abbaye ; - estime insuffisants les éléments concernant la gestion des eaux pluviales, notamment en phase chantier et concernant le rejet dans le réseau local existant ; - constate qu'un quart des ouvrages de la ligne 15 sud sont réalisés en zone inondable alors que la diminution de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation est une priorité
Obs 5	X										<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur la géologie, l'hydrogéologie et les risques de mouvement de terrain</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande si la modification du niveau des nappes ne risque pas d'affecter les caractéristiques géotechniques des sols et notamment de la craie ; - demande que des précisions soient apportées sur le volume, le débit estimé et la qualité des eaux susceptibles d'être rejetées dans les réseaux locaux d'eaux pluviales ;
Obs 6		X			X						<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur les vibrations et les nuisances sonores</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insiste sur le bruit généré par la suppression de l'immeuble de bureaux, qui faisait écran vis à vis de la voie du RER A ; - demande quelles sont les valeurs sonores détaillées et les modélisations de bruit à proximité de la gare et de l'ouvrage annexe, en phase chantier et en phase exploitation

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 7				X							<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur le transport des déchets du puits de sortie de Bry-Villiers-Champigny</p> <p>La commune demande si le fret ferroviaire de déblais utilisera la partie saint-maurienne de la ligne de la Grande Ceinture et dans quelles conditions de fréquence</p>
Obs 8		X									<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur la gare d'interconnexion à Sain-Maur-Créteil</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime que l'exposé analytique des trois scénarios et le choix de la gare profonde aurait pu être expliqué plus en détails pour une meilleure appréciation par le public ; - constate que certaines illustrations de l'emprise sous-sol ne correspondent pas au périmètre soumis à enquête parcellaire en octobre 2015 ; - précise que la réduction du volume bâti au dessus de la gare du fait de la démolition de l'immeuble de bureaux existant va générer des impacts visuels et sonores qu'il est nécessaire de pouvoir apprécier ; - estime que la présentation de la gare n'est pas assez détaillée au point de ne pas savoir où sont les émergences et structures techniques (de type aération-ventilation, poste de redressement, etc). En particulier, la commune demande confirmation que le poste de redressement, initialement prévu rue d'Alsace-lorraine, a réintégré l'emprise de la gare.
Obs 9		X									<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur l'intermodalité et le stationnement</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - considère que l'intermodalité n'est pas assez détaillée et qu'un schéma avec des flèches représentant les

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>flux aurait été nécessaire pour la visualiser et l'apprécier ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappelle que le prolongement du TVM vers Noisy-le-Grand Mont d'Est n'est plus d'actualité ; - s'interroge sur les objectifs des aménagements envisagés par la SGP pour la le réaménagement de la rue Leroux au profit du pôle bus ; - estime insuffisant au regard des flux existants et attendus le nombre de places (80) proposé par la SGP pour le stationnement des vélos côté parvis ; - demande la restitution d'une capacité de stationnement public équivalente à l'existant (en phase chantier et en phase exploitation).
Obs 10			X								<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur l'ouvrage annexe de l'impasse de L'abbaye</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande quel sera l'impact visuel et paysager des émergences réhaussées et s'il s'agira d'un ou plusieurs édicules ; - demande si cet équipement assure aussi la fonction épuisement du puits ;
Obs 11			X								<p>Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015</p> <p>Observations sur le chantier</p> <p>La commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappelle qu'elle attend de la SGP des modalités de chantier qui maintiennent au maximum l'activité économique du quartier et garantissent la sécurité des déplacements - demande une amplitude horaire inférieure en semaine (7h-19h au lieu de 6h-22h) et pas de travaux le samedi ;

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											- demande quelles sont les mesures détaillées envisagées par la SGP pour limiter au maximum les nuisances dues au chantier à Saint-Maur (bruit, poussières, circulation des camions,...)
Obs 12				X							Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015 Observations sur la qualité de l'air et l'émission de polluants La commune émet un point de vigilance par rapport à la démolition de l'immeuble de bureaux qui pourrait générer beaucoup de poussière et demande que des garanties lui soient apportées sur ce point
Obs 13				X						X	Délibération du conseil municipal du 19 novembre 2015 Observations sur l'évacuation des déblais (de la gare et de l'ouvrage annexe) La commune : - demande une présentation détaillée des modalités d'évacuation des déblais de la gare ; - demande que l'évacuation fluviale à partir du port de Saint-Maur soit recherchée afin de limiter les impacts circulatoires des camions dans un quartier dense et sensible ; - demande que la SGP présente à chaque réunion du Comité de Suivi des Travaux (COSU Travaux) l'état d'avancement du chantier et l'ensemble des données concernant la réalisation des études et des travaux sur le territoire de la commune
Obs 14				X		X					M. BOBE de Saint-Maur - demande que les travaux de génie civil de construction du tunnel de la ligne rouge 15 sud prennent en compte les dégâts collatéraux éventuels. Il en est de même pour la phase d'exploitation des trains en fonction de leur vitesse de passage
	2	2	3	4	0	1	0	0	2	1	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Villejuif

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1								X			Mme BUHR Yvette présidente des Amis du Bas de la Côte et membre de l'A.U.T. (Usagers des transports)Gare Villejuif IGR détruit des espaces naturels
Obs2				X							Mme BUHR Yvette présidente des Amis du Bas de la Côte et membre de l'A.U.T. (Usagers des transports) Crainte d'impacts sur les équipements ultrasensibles de l'IGR pendant la phase travaux
Obs3				X							Mme BUHR Yvette présidente des Amis du Bas de la Côte et membre de l'A.U.T. (Usagers des transports)Expertise préalable aux travaux et référés préventifs pour évaluer les répercussions des vibrations sur le sous-sol
Obs4			X								Mme Claude LORENIAN Sortie secours de l'OA rue Jules Joffrin, demande une expertise du quartier
Obs5					X						Claude-Bernard MICHAUDELLÉ Demande d'une sortie directe de la gare Villejuif IGR à l'IGR pour faciliter l'accès des malades dont ceux en fauteuil et du personnel
Obs6				X					X		Mme Edith LLEYBOLD Impact des vibrations:

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>1) Y aura-t-il un référé préventif concernant l'impact des vibrations sur le bâti?</p> <p>2) Quelles solutions, quels recours sont envisageables?</p> <p>- L'avis délibéré de l'Autorité environnementale souligne également le problème des vibrations dans son rapport (§2.3.5)</p> <p>Les compléments apportés suite à l'avis délibéré de l'Autorité environnementale ne mentionnent pas cette question. Qu'en est-il?</p>
			1	3	1			1	1		Occurrences par rapport aux thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Villiers-sur-Marne

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X							M. et Mme HENRI inquiets par rapport au tracé et des impacts en découlant (dégradations et nuisances occasionnées). Ils souhaiteraient avoir des informations utiles par rapport à leur quartier.
			1								Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Vitry-sur-Seine

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1	X										Mme LABDOUSSI Antonia Impacts du niveau de la nappe dans la boucle de raccordement entre la ligne de métro et le SMI de Vitry, à proximité de la gare des Ardoines: - baisse niveau de la nappe lors des pompages, phase travaux; - remontée nappe phase exploitation.
Obs2			X								Mme LABDOUSSI Antonia Demande " un constat de la situation initiale et des engagements de ne pas subir de dommages qui passe par un document ECRIT et non des paroles" et s'il y aura un interlocuteur en cas de dommages constatés.
Obs3					X						Mme Alice SONTA En cas de dommages constatés (variation de nappes, vibrations, nuisances sonores.), quel sera l'interlocuteur?
	1		1	1	1						Occurrences par rapport aux thèmes retenus

GRILLES DE DEPOUILLEMENT DES COMMUNES DES HAUTS-DE-SEINE

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de BAGNEUX

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des naves	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X						X	<p>Mr Christian MICHEL possède des parts dans une SCI située au 6 avenue Victor Hugo. Des travaux de surélévation sont prévus (2 étages). Le bien immobilier est situé sur des carrières. L'obtention du permis de construire est conditionnée par la consolidation préalable du sous-sol.</p> <p>Mr MICHEL s'inquiète de l'impact des travaux et notamment des nuisances vibratoires. En outre, il est venu se renseigner sur la possible prise en charge du coût des travaux par le maître d'ouvrage de la L 15 sud sachant que le tunnelier passera à proximité.</p> <p>Après analyse avec Mr Druon de l'Urbanisme, il apparait que le bien de Mr Michel est situé à 180 m de l'axe de passage du tunnelier.</p>
			1							1	Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Boulogne- Billancourt

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X							Jacques ATTAL Le TRIDENT 72 Rond-Point du pont de Sèvres ; ... J'exprime ma plus vive inquiétude quant aux risques qui pourraient endommager l'immeuble vu la proximité de l'ouvrage. A cet égard je demande une information précise sur la distance qu'il y aura entre le Trident et la gare, et un référé préventif pour une description officielle des mesures prises par le Grand Paris pour sécuriser l'immeuble le Trident.
Obs 2				X							Noëlle DOZ Le trident 72 rond-Point de sèvres : Je confirme ce qu'a dit mon voisin M. ATTAL. Dans le projet on n'a pas assez tenu compte du fait que l'immeuble est construit sur pilotis de 18m de profondeur, dans un terrain alluvionneux, marneux. L'immeuble est une résidence qui abrite 800 personnes et non des bureaux comme décrits dans la DUP.
Obs 3					X						Pascal PIRAULT 20 avenue Pierre Lefaucheur :

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Dans le trapèze il y a entre 100 et 1500 personnes (entreprises plus logements) ; Il me parait intéressant que pour accéder à la nouvelle station, un couloir avec tapis roulant puisse être pratiqué avec une entrée au niveau du 40 avenue pierre Lefaucheur (devant le bâtiment ancien de Renault).
Obs 4		X			X						Marie Anne ROGER et Jean-Luc ROGER : Un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat par le cabinet d'avocat HUGLO-LEPAGE..... Il a été demandé le déplacement de 100m vers le Square.Com à proximité du pont Renault, ce qui aurait pour avantage de rendre plus proche l'accès de l'île Seguin et celui de la ligne 15 aux 15000 habitants du nouveau quartier du Trapèze....
Obs 5		X			X					X	Leïla FARES le Trident 72 Rond-Point du pont de Sèvres : Habitant le trident je confirme ce qu'on dit M. et Mme ROGER (décalage de 100m de la bouche de métro vers le Square.Com, M ATTAL (un référé préventif). De plus je suis contre la passerelle projetée du bas du Trident vers l'île Seguin.
Obs 6				X						X	B. VAISBROT Le Trident 72 Rond-Point du pont de Sèvres A) J'en conclus qu'il faut : 1 Impérativement respecter la distance de 11,5m entre le coffrage de la gare et les piliers souterrains (à -18m), 2 Maintenir le procédé de consolidation des parois moulées E-0 par des « diaphragmes » N-S pour éviter le moindre glissement.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>3 Prévoir la jupe sous-jacente pour isoler le coffrage.</p> <p>4 4 Pour la qualité de vie des occupants utiliser une dalle supérieure d'insonorisation (top down).</p> <p>B) B2 page 291 ; le site industriel de Boulogne est signalé comme le plus chargé en sites BASIAS et BASOL. Je lis p277 une pollution modérée/faible/négligeable en COHV, en allant au pied du trident vers le Square.Com d'ouest en est. Mais page 283 un triangle orange signale « dépassement des valeurs de référence en pollution volatiles, mais ce triangle est au coin SO du bâtiment du Square-Com. Ces mesures semblent contradictoires</p> <p>C) En ce qui concerne les frayères (page 448 et page 458) je signale en tous cas la présence d'une vingtaine de Cormorans (Oiseaux pêcheurs très gloutons) sur les peupliers à l'extrémité de l'île Seguin. J'ai observé beaucoup d'alevins et je suis surpris qu'il n'y ait pas de frayères aux abords du Pont de Sèvres.</p> <p>D) Dans B2 page 45-51, on décrit le déplacement compliqué du déversoir d'orage. Ce déplacement serait-il inutile si on déplaçait la gare de 50m vers l'est, (Ce qui ne rallongerait pas exagérément la correspondance M15 vers M9)</p>
Obs 7		X	X	X							<p>M. ALLOYEAU David Président de l'ACVPS.</p> <p>Dépose ce jour 240 pages d'un mémoire édité mettant en évidence les manquements graves aux riverains du Pont de Sèvres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ne pas déplacer la gare de 100m alors que cette solution permettrait une meilleure desserte de la zone et réduirait les nuisances pour le Trident. - La pollution est évidente sous la départementale. - La sécurité des résidents tous ces points sont inscrits dans notre mémoire. - Vous trouverez en fin de dossier la signature de plus de 170 résidents qui soutiennent les actions de l'ACVPS

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>- Stop à la pollution aux nuisances et aux préjudices à court terme</p> <p>Nous en appelons aux pouvoirs publiques pour qu'ils prennent connaissance de nos recommandations qui ont déjà été évoqués depuis plus de 2 ans.</p> <p>J'en appelle à la concertation réfléchie et raisonnée pour cette future entrée de ville en prenant en compte les seuls riverains impactés à savoir le Trident.</p> <p>Le trident n'est pas un bureau....</p>
Obs 8										*	<p>Mme Corine LAZARO 26 rue de Meudon</p> <p>Dans le but de l'implantation d'un futur commerce dans le quartier du trapèze, je souhaiterai connaître la date prévisionnelle de l'ouverture de la station Pont de Sèvres...</p>
Obs 9		X		X						X	<p>M. Jacques ATTAL 72 Rond-Point du pont de Sèvres le TRIDENT</p> <p>Lettre adressée au président de la commission d'enquête M. Claude POUHEY</p> <p>La dernière partie du document est présenté car il fait la synthèse des principaux points abordés.</p> <p>...aucune étude de bâti, aucune étude d'impact sur les immeubles et aucun sondage des sols n'ayant été réalisés, les résidents du trident s'attendaient donc, en toute logique, à ce que ces études soient menées et à ce que s'instaurent des réunions de concertation entre la société du Grand Paris et les riverains concernés par l'implantation de la gare du Pont de Sèvres.</p> <p>Nous mettons donc l'accent sur les risques encourus par la résidence trident du fait de son extrême proximité avec le caisson intégrant la gare à environ 6m de distance et demandons au grand Paris une nouvelle implantation de la gare du</p> <p>Pont de Sèvres plus adaptée à l'environnement existant.</p>
	0	4	0	5	3	1	0	0	0	4	Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CHATILLON

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Trécé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X		X				X	Mr LEMERCIER Exprime ses inquiétudes vis-à-vis des nuisances sonores et vibratoires en phase de travaux et d'exploitation sous son pavillon et également sous les écoles du quartier de la piscine. Quid des mesures compensatoires si des fissures apparaissent ?. Il fait remarquer qu'il existe aussi des carrières en sous-sol.
				1		1				1	Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune Clamart

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords des	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	
Obs 1					X						Rémy DORE Clamart : page 59 les équipements stationnements vélos semblent sous-dimensionnés, et le sont résumés aux circulations douces est incompréhensible. Page 208 : La déconnexion donc les projets de la commune de Clamart est inquiétante
Obs 2			X								Gérard PICHIER Clamart : demande d'explication sur le trou pour retirer la terre lors du passage du tunnel
Obs 3									X		Marie-Catherine POIRIER Clamart : j'ai pris un dossier général de présentation sur la ligne 15 Sud, L'accès au dossier complet est difficile car, sur Internet, le format est peu lisible et je n'ai pas pu l'agrandi et, à la mairie les horaires sont impraticables quand on travaille toute la semaine.
Obs 4			X		X						M. BENKEMOUN Président de l'ARGC Suite à l'étude du dossier, je ne trouve pas les éléments techniques précis concernant le niveau de nuisance (vibrations etc...) en phase d'exploitation.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords des	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Je demande donc que ce point soit précisé quantifié et validé par un organisme indépendant et compétent. Je souhaite également que soit clairement défini les modalités d'expertise des bâtiments avant et après travaux les référés préventifs étant la démarche officielle et adaptée doivent être systématique le long du tracé et dans un périmètre de sécurité de part et d'autre.
	0	0	0	2	1	1	0	0	1	0	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune d'Issy-les-Moulineaux

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des nœuds	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1				X		X					CHASSAING Jean-Paul membre du conseil syndical. 6 Bis avenue professeur CALMETTE Questions : expertises avant travaux est-ce que ASGP mandatera un expert. Expertise après travaux. Nuisances sonores et vibrations lors de l'exploitation. Début des travaux.
Obs 2				X		X					Mme PEYROT Catherine 67 avenue Victor CRESSON Même demande que M. CHASSAING (ci-dessus).
Obs 3							X				Mme BATON Laure 25 rue de la Défense Les immeubles 25 rue de la défense et 37 boulevard Rodin sont-ils concernés par le tracé ? problématique : le terrain est en pente et il y a des caves. Demande d'expertise des sous-sols avant et après travaux.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	
Obs 4				X	X						<p>L'association ACTEVI Présidente C NORGUET :</p> <p>... il faut au niveau des gares prévoir un accueil performant des bus (gares routières à Issy RER ?) et des vélos (garages sécurisés en nombre suffisant avec possibilité de recharge des vélos électriques).</p> <p>... Un étude doit être engagée pour voir si les synergies peuvent être exploitées et si l'on peut profiter des moyens déployés pour la ligne 15 pour préparer l'arrivée de la ligne 12 (prévoir correspondances sorties, ...)</p> <p>... Il serait intéressant de profiter des moyens mis en œuvre pour assurer la correspondance entre la ligne 15 et le RER C pour les proposer en passage public aux usagers de la gare RER c et aux piétons se rendant de la place Léon Blum vers les escalators des Epinettes.</p> <p>Les précautions à prendre pour les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comités de riverains pour le suivi des chantiers - Problèmes de circulations : Il semble que l'étude d'impact ne traite pas des perturbations sur le trafic en surface liés aux travaux et à fortiori des moyens pour minimiser les engorgements de la circulation dans le secteur. - Les plans de gestion des terres polluées ne sont pas présentés... Ces plans devront être présentés et discutés avec le public (dans les comités de suivi ?).
Obs 5				X							<p>M. COUTURIER Ancien président conseil syndical et M. BARON 4 rue Paul Bert, 18 rue Aristide Briand.</p> <p>Informé d'un courrier adressé au syndic cabinet SAFAR concernant un tréfonds exige un référé préventif concernant cette opération.</p> <p>Nous exigeons d'avoir un descriptif des travaux envisagés et toutes les garanties d'une bonne exécution.</p>
Obs 6				X		X					M. SIROUX Olivier 21 rue Pierre Poli

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	
Observations et/ou courriers											Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>...Afin de protéger mon habitation des futures nuisances, je veux avoir l'assurance qu'aucune vibrations ni aucun bruit ne sera ressenti par le passage des rames de métro une fois la ligne 15 en service.</p> <p>Afin de garantir qu'aucun dommage de structure n'affecte mon habitation pendant et après les travaux, je demande que soit effectué un référé préventif.</p> <p>Je demande également qu'on puisse me donner des garanties et des renseignements sur le futur bruit que causera l'exploitation du métro. A qui peut-on s'adresser ?</p>
Obs 7					X					X	<p>M. et Mme DIVE 162 Avenue Général de Gaulle</p> <p>Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura aucun impact vibratoire ni aucune nuisance sonore liés à l'exploitation des voies ?</p> <p>Avez-vous envisagé la construction d'un mur anti-bruit qui viendra compenser la destruction des bâtiments qui nous protègent des bruits du train actuellement ? (SNCF- Ligne Gare Montparnasse)</p>
Obs 8			X		X						<p>Fabienne GAMBIEZ Conseillère municipale d'Issy-les-Moulineaux, Front démocrate –UDE-Groupe Issy c'est possible :</p> <p>Tout d'abord en matière de terrassement : est-ce que la pollution des sols sur cette zone a suffisamment été prise en compte : pollution chimique (hydrocarbure, sulfates...) mais aussi, ancienne obus...liés au conflit de 1870.</p> <p>Est-ce que des garanties nécessaires vont être prise pour éviter que l'eau des nappes phréatiques soit souillée durant les travaux. Et est-ce que des mesures particulières seront prises au niveau de la gare Issy/Vanves/Clamart, car c'est un système de chauffage par géothermie qui a été mis en place dans le quartier du fort à Issy. Est-ce que les travaux de construction ne risquent pas de diminuer le taux de la pression de l'eau prélevée : la pression sur l'ensemble du système de pompage mis en place au niveau de ce</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>quartier ?</p> <p>D'autre part les sous-sols sur cette zone sont constitués d'anciennes carrières. Quelles mesures seront prévues pour limiter : les risques des vibrations induites par les travaux à ce niveau, et les possibles déstabilisations du sous-sol ?</p> <p>Enfin concernant la conduite de gaz haute pression qui travers la ville au niveau des quais de la seine à Issy. Le puis d'aération de la place de la Résistance va être construit à proximité de celle-ci. Je souhaite que des mesures suffisants soient prises pour éviter tout risque de fragilisation de l'ensemble de cette conduite.</p>
Obs 9			X					X		X	<p>Gil LEPARMENTIER pour Issy écologie</p> <p>Les travaux devraient être très attentifs au niveau du pont de Billancourt à ne pas trop durer, de limiter leurs impacts sur les aménagements du département...(suite illisible)</p> <p>Attention à la présence de canalisation.</p> <p>Concernant la gare de Clamart et d'Issy ville les aménagements devront ménager autour des gares des espaces de circulation. Mode doux et espaces partagés .</p>
	1	0	0	7	1	5	1	1	0	2	← Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de MALAKOFF

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des naves	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1			X			X					<p>De Mme PAVLOVITCH</p> <p>Cette dame habite à proximité d'un poste de transformation EDF. Ce dernier est refroidi par des énormes ventilateurs engendrant de grandes nuisances sonores. Elle craint que l'alimentation électrique de la ligne 15 sud soit fournie par ce poste EDF ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la puissance fournie et corrélativement les besoins en frigories d'où une augmentation du bruit des ventilateurs. Elle demande à la SGP de vérifier si ce poste EDF peut fournir cette demande supplémentaire voire de ne pas se connecter dessus.</p> <p>NB : Le service de l'urbanisme reconnaît que ce poste EDF crée une véritable nuisance dans ce quartier de Malakoff.</p>
Obs 2				X		X					<p>De Mme SORENSEN (personne à mobilité réduite)</p> <p>Son observation porte sur les impacts durant les travaux (vibrations, évacuation des déblais par camion, Trafic routier, vibrations, dégradation des chaussées, ...) . Sécurité des PMR. ?</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Elle demande que pendant les travaux, les cheminements piétons soient accessibles aux PMR. Elle demande qu'il y ait une interaction travaux de métro/ travaux communaux afin d'optimiser la gêne des riverains. Elle demande à quelle fréquence seront faites les interventions de maintenance du dispositif anti vibratoire rail/radier. Elle s'interroge à propos des poussières qui pourraient sortir des ouvrages annexes sachant que l'une d'entre elles est située proche d'une école. Enfin concernant des référés préventifs, elle s'interroge sur son mode opératoire (quand et comment tous les riverains au droit du tunnel même ceux faiblement impactés?)
			1	1		2					Occurrences sur les thèmes retenus

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de MONTRouGE

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Trécé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1		X									Mr & Mme LE FLOCH demeurant au 84 avenue de la Marne sont venus se renseigner sur le déroulement des travaux (planning) et sur l'implantation des ouvrages.
Obs 2										X	Mr René GUILLAND demeurant au 48 rue Fénelon est venu prendre connaissance du dossier d'enquête et s'est renseigné sur la correspondance avec la ligne M 4 à Bagneux.
Obs 3				X	X						Mr Gérard PAQUIN demeurant au 202 avenue Max Dormoy est venu se renseigner sur les places de stationnement qui seront supprimées, pendant la durée des travaux, et remplacées par les arrêts des autobus. Il souhaite pouvoir continuer à garer son véhicule près de chez lui, son épouse étant handicapée.
Obs 4				X		X					Mme Elisabeth HENRY demeurant au 210 avenue Max Dormoy est venue

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

											prendre connaissance du dossier et s'est renseignée sur les nuisances engendrées en phase de travaux et d'exploitation de la L 15 sud.
Obs 5			X						X		Mme BAILLY demeurant au 166 ave Jean Jaurès est venue exposer au Commissaire Enquêteur les conséquences matérielles et humaines qu'auront pour elle et sa mère âgée de 96 ans consécutives à l'expropriation/ démolition de son pavillon/jardin qui dans une version antérieure du projet ne devait pas être touché. Les difficultés relationnelles avec la SGP et la Caisse des Dépôts et Consignations ont également été évoqués.
		1	3		1				2		Occurrences sur le thème retenu

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de SEVRES

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de VANVES

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

GRILLES DE DEPOUILLEMENT DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de CHAMPS-sur-MARNE

Aucune observation écrite sur le registre d'enquête

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Emerainville

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	
Obs 1								X		X	M. DUQUESNE Louis souhaitant comprendre l'impact de la ligne 15 Sud sur la commune d'Emerainville. <ul style="list-style-type: none"> Quel est le développement démographique prévu sur Emerainville à l'horizon 2030 ? Quel rapport avec le développement sur le 92 ? Demande de création d'un suivi sur les mesures d'exécution et de maintenance sur le bois de Célie.
Obs 2										X	M. LEVRON Denis s'enthousiasme pour le projet.
								1		2	Occurrence sur les thèmes retenus

GRILLES DE DEPOUILLEMENT DE LA COMMUNE DE SEINE SAINT-DENIS

Grille de synthèse des observations et courriers par thèmes retenus

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Commune de Noisy-le-Grand

THEMES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
← Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysane-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1	X						X	X			Mme GIRON Monique demande la possibilité de voir le tracé définitif au niveau de la rue Médéric. Elles souhaitent connaître les projets dans le cadre environnemental des puits- paysage et si les nappes seront respectées. (Les riverains de la ligne 15).
Obs 2							X			X	M. THUIN Patrice souhaite voir les plans détaillés du tracé pour la zone des Richardets. Il a su que le tracé était modifié et s'inquiète des conséquences sur leur bien.
Obs 3			X					X			M. MAINGAULT et M. ERIGLER à propos du puits d'évacuation rue du Ballon. <ul style="list-style-type: none"> • Position réelle de cet accès. • Gestion de l'interface du puits avec les riverains. Il va y avoir du remblayage et certainement un mur pour soutenir le remblai, d'où un mur de 3 m devant une maison. • Aménagements prévus en phase chantier pour limiter les nuisances ? • Calendrier des travaux mis à jour compte tenu des différentes modifications.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THE MES →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
←Observations et/ou courriers	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 4							X		X		M. PIAU voulait voir le nouveau tracé. Il sait que le tracé a été modifié et trouve désagréable de ne pas avoir accès à plus d'infos. Il se demande si on lui cache quelque chose. Il trouve que les documents « volumineux » sont difficilement utilisables. Il propose des documents plus ciblés par villes ou par tronçons. (Les riverains de la ligne 15).
Obs 5							X			X	M. VIAL Nicolas qui voulait voir le nouveau tracé. Il sait que le tracé a été modifié et trouve désagréable de ne pas avoir accès à plus d'infos. <ul style="list-style-type: none"> • Il demande quand il y aura le tracé définitif et voudrait le voir. • Il demande si la vente du tréfonds est remise en cause. • Même question pour les préemptions. • Toute la procédure doit-elle être refaite ?
	1	0	1	0	0	0	4	0	1	2	Occurrences sur les thèmes retenus

GRILLE DE DEPOUILLEMENT DU REGISTRE ELECTRONIQUE

Grille de synthèse des observations enregistrées dans le registre électronique

NB : Les thèmes retenus figurent en ordonnées et les observations et courriers figurent en abscisse. Une croix est portée au regard de chaque observation et/ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

REGISTRE ELECTRONIQUE

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des aares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 1										X	<p>Christine DUPRONT: Plaidoyer pour un jardin d'exception situé rue Palissy à Rueil : le projet d'implantation d'un puits de ventilation pour la ligne de métro 15 devrait entraîner la destruction de ce jardin constitué de plus de 450 espèces de plantes dont certaines sont très rares...Ce jardin magnifique fait partie du patrimoine, il est important de le préserver. Observation non prise en compte car le jardin ne se situe pas sur le tracé.</p>
Obs 2			X		X						<p>M. DIDIER de Cachan : J'ose espérer que tout sera mis en œuvre pour supprimer de façon définitive tout désordre ou nuisances sur les habitations et les personnes, sonores ou vibratoires, durant les phases de creusement et d'exploitation. Lors de la réunion publique du 19/10/2015 à la mairie de Cachan, le responsable technique nous a affirmé que le seuil de limite en la matière serait le seuil de perception....</p>
Obs 3								X			<p>Marie-Catherine POIRIER de Clamart : ...pour que ces enquêtes publiques soient un minimum crédible il faudrait que les lieux d'accueil soient ouverts plus largement : là, pour Clamart, vous pouvez demander à ce que ce soit un autre service que l'urbanisme qui ait le dossier à consulter. Même s'il y a l'accès par internet, il faut pouvoir le consulter sous sa forme papier aussi et également pouvoir déposer son avis sous cette forme.</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 4						X				X	<p>Priscillia JORGE : ... qu'en est-il de l'expérience des voyageurs (qui sont apparemment estimés à 2 millions par jour) sur un réseau de 200km de long tout en souterrain ? Comment peut-on concevoir de faire transiter les habitants de la région parisienne sous terre sur des trajets dont la durée semble par ailleurs désormais en augmentation (plus d'1h20 par jour)? Les espaces du transport nécessitent d'être traités avec plus d'attention puisqu'ils sont désormais les nouveaux lieux publics de l'espace métropolitain</p>
Obs 5										X	<p>Olivier BARBIN de Créteil : Je remarque que la plupart des membres de la commission d'enquête sont des fonctionnaires à la retraite. Pourquoi ce choix ?</p>
Obs 6			X		X	X					<p>M. TORT de Boulogne-Billancourt : Je suis propriétaire d'une péniche d'habitation à Boulogne Billancourt, vraisemblablement à l'endroit où le tunnel rejoint le quai Georges Gorse (sur la portion quai Georges Gorse- Ile St Germain- Issy les Moulineaux). 1) Serait-il alors possible de connaître l'endroit précis où le tunnel partira du quai Georges Gorse à Boulogne pour aller rejoindre Issy Les Moulineaux ? 2) Quel pourrait être l'impact en termes de nuisances (sonores, vibrations) du fait de passages réguliers de métros sous une péniche d'habitation (propagation/amplification des ondes dans l'eau) ? 3) Quelles pourraient être les mesures prises afin d'éviter tout désagrément ?</p>
Obs 7			X							X	<p>NOVEL de Noisy-le-Grand : Je souhaite apporter mon soutien à ce projet, car cela me permettrait de relier Noisy-le-Grand à Charenton bien plus facilement. Quelles sont les dates envisagées des travaux jusqu'à la mise en service ? Les dates prévues semblent remises en question.</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 8				X						X	<p>M. RAFFARD Chevilly-Larue</p> <p>L'étude d'impact traite dans son paragraphe 1.21 les enjeux liés à la mobilité. Ce paragraphe identifie en phase chantier un impact sur les différents modes de déplacement (circulation automobile, modes actifs, transports en commun). L'alinéa b) du 1.21.1.2 concerne les mesures de réductions des impacts sur les modes actifs :</p> <p>"La circulation des cyclistes sur la chaussée restera également sûre pendant la durée des travaux. Les revêtements seront gardés raisonnablement propres (enlèvement régulier des boues et des gravillons pour éviter les risques de glissade) et raisonnablement praticables sans danger. Un éclairage suffisant sera assuré."</p> <p>Hors, dès les travaux préparatoires (à Villejuif), ces mesures ne sont pas mises en œuvre. Des barrières de chantier ont été posées sur les pistes cyclables sans signalisation et sans organiser un cheminement alternatif permettant de garantir la sécurité des piétons (pistes cyclables sur trottoir) et des cyclistes.</p> <p>L'étude d'impact doit préciser de manière concrète, contrôlable et mesurable les mesures de réduction des impacts des travaux sur la circulation cyclable. Un indicateur doit être défini (Alinéa f) afin de vérifier l'efficacité des mesures.</p> <p>Au-delà des dossiers papier, il faut aussi que des mesures s'appliquent au plus tôt sur le terrain.</p>
Obs 9									X		<p>BAUDE Dominique Créteil :</p> <p>Il est surprenant que l'enquête publique unique intitulée « loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures », comprenne plus de 2000 pages qui couvrent un périmètre beaucoup plus large que ce qu'indiquent le titre de l'enquête et le contenu de l'avis d'enquête destinés à informer le public. Il est par conséquent très difficile pour les riverains concernés d'accéder à l'information pertinente...</p> <p>..Ce choix de la SGP d'un dossier « unique » rend l'accès à l'information des riverains qui seront impactés</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											très difficile. Pourquoi ne pas avoir privilégié à ce stade du projet l'organisation du dossier par commune concernée pour en rendre l'accès au public plus facile. Volonté de réduire la mobilisation des riverains impactés et de les mettre devant le fait accompli lors des enquêtes parcellaires sur les tréfonds. Ces enquêtes sont effectuées pour chaque commune concernée et la plupart des propriétaires découvrent qu'ils sont concernés trop tard. Ce choix est dans le ligne de celui effectué lors de l'enquête publique de Novembre 2013 qui a conduit à la prise de la décision d'utilité publique malgré une étude d'impact très incomplète sur les vibrations, les risques écologiques et le positionnement des ouvrages annexes pour chaque commune concernée.
Obs 10									X		Identique à 9
Obs 11	X			X			X		X		<p>BAUDE Dominique Créteil :</p> <p>J'habite Créteil dans la zone de carrières des Buttes.</p> <p>Je souhaite souligner que l'engagement pris par la SGP, lors de la réunion d'information publique du 23 juin à Créteil, de traiter les vides de carrières détectés dans le secteur des Buttes et de poursuivre sur une étendue plus importante le repérage de ces vides et des sous-sols décomprimés, n'est pas repris dans le dossier d'enquête alors que le traitement des carrières est très détaillé pour d'autres secteurs concernés du tracé.</p> <p>J'encourage la commission d'enquête à demander à la SGP l'accès à la présentation faite le 23 juin 2015 lors de la réunion d'information publique à Créteil, mais qui n'a pas été mise en ligne sur le site de la SGP ni sur le site de la mairie, ainsi que les informations que la SGP a partagées avec l'association des riverains TCDV.</p> <p>Présence de vide de carrières remplis d'eau et de terrains décomprimés jusqu'à -21m du terrain naturel détectés par la SGP lors de différents sondages Le dossier d'enquête n'explique pas comment l'insertion du tunnel a été faite et à pris en compte ces informations à la traversée du secteur. J'espère que la SGP apportera des précisions sur ce problème; précisions qui seront reprises dans le rapport de la commission.</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 12				X		X					<p>BAUDE Dominique Créteil :</p> <p>Quelques résultats sont apportés dans le dossier concernant des bâtiments ayant fait l'objet d'études de simulation des vibrations. Malheureusement le dossier n'apporte aucune information sur les seuils d'acceptabilité des vibrations utilisés par les différents prestataires en charge de ces études de simulation (B3 p465).</p> <p>Le dossier d'enquête publique de Novembre 2013 ne mentionnait pas clairement les choix faits par la SGP sur le seuil d'acceptabilité pris en compte pour les vibrations.</p> <p>L'annexe du décret d'utilité publique publié en Décembre 2014 mentionne un seuil à 0.14 mm/s.</p> <p>Le CSTB organisme de second regard a préconisé de descendre ce seuil à 0.1 mm/s.</p> <p>Selon les valeurs de seuil prises en compte dans les études, les conclusions sur les dispositifs anti vibratiles à mettre en œuvre peuvent être modifiées. Il est donc impossible de faire des observations sur la pertinence de ce qui est présenté comme mesure de réduction des vibrations dans le dossier d'enquête.</p> <p>D'autre part l'échantillonnage (7 points d'étude) présenté dans le dossier d'enquête des bâtiments ayant fait l'objet de ces études est très faible. Les habitations individuelles et résidences de faible hauteur sont sous représentées bien que ces bâtis soient par ailleurs identifiés dans le dossier comme étant finalement plus à risques que les bâtiments de grande hauteur.</p> <p>La SGP évoque 50 points de simulation prévus mais n'en communique pas la liste. Pourquoi ? Les riverains du quartier Buttes Halage à Créteil ont demandés à ce que dans leur quartier la liste des bâtis qui feront l'objet d'études leur soit communiquée (seule aujourd'hui la résidence de la Palombière est dans la liste) ; ce qui a été refusé par le SGP.</p> <p>Pourquoi cette absence de transparence ? Aucune norme n'existant sur les vibrations, il est clair que la SGP communique sur sa méthodologie et les recommandations faites par l'organisme de second regard sur l'ampleur des simulations et des mesures in situ dans le tunnel avant la pose de rails).</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Une fois le problème avéré chez un riverain (gêne liée aux vibrations associées ou non à des bruits solidiens) et si le problème est lié à un mauvais choix des systèmes antivibratiles la propriété concernée, il sera très difficile pour le propriétaire d'obtenir des mesures compensatoires (impossible de déposer les rails pour changer le système anti vibratile après la mise en exploitation). Sans parler d'indemnisation sur la moins value de la propriété qui sera très hypothétique en l'absence de norme établie sur le seuil acceptable de nuisance.
Obs 13	X			X				X			<p>MARTIN Bruno : Saint Maur des fossés</p> <p>Notre avis sur l'enquête environnementale concerne plus particulièrement la construction de l'ensemble de ce métro au contraire de son fonctionnement, qui de toutes les façons, sera figé dans le temps de vie des ouvrages, et, qui est bien analysé dans les rapports/fichiers faits pour la circonstance de cette enquête.</p> <p>-1-Nous aurions aimé d'avantage de précisions sur l'enlèvement des déblais des gares qui partent par camion, et de connaître leurs itinéraires, leurs fréquences, leur destinations, leur durée dans le temps, leurs impacts sur l'environnement et les paysages (situation de ces derniers ?). Surtout pour ce qui nous concerne, la gare de Saint Maur Créteil n'est pas loin d'un port en bord de Marne, et, qui pourrait permettre d'absorber notamment des évacuations vers le port de Bonneuil sur Marne capable d'accumuler, et entreposer de grosse quantité de déblais.</p> <p>Peu de cas donné sur le surplus de bruit pour le voisinage pendant les travaux de construction, du fait des engins creusant les trous de gare, mais aussi des camions qui circuleront sur les routes voisines au chantier, ce qui est préjudiciable dans un milieu urbanisé comme le nôtre. Rien non plus, sur les dégradations faites sur les voies de circulation et leur remise en état à l'issue des travaux. Ce surplus de trafic a des conséquences environnementales qui ne sont pas lisible dans les rapports. De plus les camions n'auront pas un fonctionnement moteurs électrique, mais plutôt thermiques à une norme « anti-pollution connue de</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>Volkswagen ».</p> <p>De plus, autres paramètres qui n'a pas été pris en compte sont les déplacements d'activités liés à la construction des ouvrages qui sont pour la gare de Saint Maur Créteil, le marché du parvis et les parkings en sous-sol. Le marché est transféré sur la rue du pont de Créteil sur des places de parkings existantes, qui seront supprimées les jours d'activités concernés, avec en plus, une fluidité de circulation restreinte sur une voie (surplus de pollution du fait du bouchon occasionné) au lieu de 2 actuellement dans ce sens. Il manque le remplacement des places de parking supprimées pour l'occasion du marché, mais aussi les parkings actuels en sous- sol de la gare qui vont être détruits en 2016.</p> <p>Une autre gêne environnementale certaine lors de cette réalisation, est le manque de plans connu à l'issue des travaux de construction de cette gare et la ligne de métro ligne 15 sud, sur les bâtiments voisins de cette gare qui ne sont pas, à ce jour, définis dans le projet du métro, car ne faisant pas partie des attributions pour le métro/gare de la société du Grand Paris. Donc, il est à penser que les travaux aux environs de cette gare iront bien au-delà de fin 2022 avec le fonctionnement du métro, ainsi que tous les risques possibles liés à la circulation pour la prise de ces transports. Pour ce dernier paramètre, l'enquête concerne bien le métro, mais pas l'environnement des gares, ce qui empêche une globalité des détériorations environnementales.</p> <p>-2- Autre élément indépendant du développement ci-dessus, sur lequel nous manquons beaucoup de précision, est le devenir de notre puits d'eau se trouvant sur notre parcelle et à proximité immédiate de notre immeuble. Celui-ci se trouve à quelques mètres du passage du tunnel du métro entre les gares de Créteil l'Echat (Henri MONDOR) et Saint Maur Créteil, et de plus sur la même couche géologique que le cours d'eau de la « Marne ». Nous craignons plusieurs pollutions ou problèmes environnementaux :</p> <p>- Sa démolition dans la partie basse avec les vibrations de construction du tunnel du métro, qui pourrait engendrer également une déstabilisation dans sa partie supérieure ;</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>- Une pollution de son eau, comme de sa capacité de renouvellement en son fond ;</p> <p>- Une remontée d'argile (pourquoi pas en surface !) par la pression exercée sur les « terres » par le tunnelier lors de son travail.</p> <p>A savoir, que nous avons signalé à plusieurs reprises (courrier, enquête, réunion concernant la construction du métro) ce puits à la société du Grand Paris qui n'.a, à ce jour, prise aucune mesure de sondage, d'analyse des eaux et de prises de dimensions, et, conservatoires. Nous ne sommes pas à l'origine de ses travaux pour le Grand Paris, mais nous risquons d'en subir les conséquences personnelles, sur ce dernier paramètre.</p> <p>Merci de prendre en considération nos remarques dans votre rapport, d'accuser réception de ce mèl, en espérant avoir une réponse avec des faits concrets et satisfaisants sur nos sujets, et que notre rédaction est servi à quelques choses pour faire avancer l'environnement et la société.</p>
Obs 14	X					X			X	X	<p>WATRIN FRANCOIS : Champs sur Marne</p> <p>Je n'ai pas véritablement lu et analysés en détail l'ensemble des documents. Je vous transmets néanmoins mes observations après lecture rapide:</p> <p>1° L'information des voyageurs et l'affichage dans les Gares STIF RATP, SNCF, RER . concernées ne sont pas suffisamment pris en compte : par ex. à Noisy-Champs, au début Novembre : aucune information concernant l'enquête ou le Projet à l'intérieur de la Gare, aucune information disponible au Guichet RATP.</p> <p>2° Le Document d'enquête, intitulé « Note d'information » ne semble pas avoir été pensé pour informer complètement le lecteur sur le Projet, son impact et l'enquête (par des renvois vers les documents pertinents, par ex.) ; il y manque, notamment :</p> <p>- Une synthèse des documents d'urbanisme de référence et dispositions réglementaires applicables,</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	<p>Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier</p>
											<p>- Un bref historique du déroulement des procédures du Projet GPE, - Un descriptif sommaire du fonctionnement intermodal des gares, en relation, notamment, avec les CDT, SCOT, PDU, et études spécifiques des flux et du fonctionnement des gares. L'information n'est pas explicite; elle paraît plus symbolique que réelle - elle attend du lecteur de traduire les concepts envisagés (par ex. les plans échanges intermodaux restent au niveau "sketch" sans recollement au réel, les flèches "Accès aux gares" ne correspondent pas aux flux réels de circulation des passagers entre gares de correspondance, gares RER, Metro, Bus & GPE (15, 16 /11). Les commentaires "accessoires": "donner à voir une prairie fleurie" ., devraient être ignorés au bénéfice d'enjeux réels.</p> <p>B1 Etat Initial : 3° Les paragraphes relatifs aux inégalités sociales, aux équilibres emploi/habitat, et autres aspects sociétaux n'ont pas leur place dans l'étude d'impact « Loi sur l'eau » et rendent les documents pertinents moins lisibles. Ils pourraient être renvoyés à une Annexe contextuelle, voire au Dossier de DUP.</p> <p>B2 Description du Projet : 4° Le planning concentre de nombreuses tâches critiques en 2020-22 pour l'ensemble de la ligne 15 S. Certaines ne doivent-elles être anticipées ? 5° Les dispositions futures éventuelles de « sûreté » : prévention des menaces : filtrage, effectivement prises en compte sur certaines lignes TGV), qui risquent d'être requises à l'avenir ne sont pas anticipées, ou tout le moins, le dimensionnement et l'organisation éventuelle future des espaces nécessaires à cette fonction. De façon générale, les dimensionnements et fonctionnements des circulations internes et intermodales au niveau de la gare et des abords ne sont pas étudiés (ce que traduit la présentation "symbolique" de la « Note</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>d'Information »).</p> <p>Pour le moins, les descriptifs devraient détailler les analyses ébauchées p 95 à 105. pour toutes les gares. La circulation en heure de pointe, en période de crise, la prévention des mouvements de panique devraient être prévus.</p> <p>6° La coupe de la gare de Noisy p121 indique que les quais des lignes 15 Sud & Nord ne sont pas au même niveau; quels modes de fonctionnement cela suppose-t-il ? Cela modifie-t-il les temps de transports spécifiés à la DUP ?</p> <p>Le positionnement réel de la gare de la ligne 11 et l'interconnexion des infrastructures et le fonctionnement de l'ensemble ne sont pas détaillés, pourtant impératifs à l'Enquête publique "Loi sur l'Eau" pour en apprécier l'impact. Quels documents y pallient ? Le dimensionnement des parkings et circulations autour de la Gare n'est pas traité.</p> <p>B3 Analyse des Impacts</p> <p>7°L'enquête « Loi sur l'Eau » documente les effets et impacts de l'ouvrage sur l'existant : eaux de surface, nappes phréatiques, écoulements. Par contre, les dispositions de protection de l'ouvrage lui-même, eu égard aux risques d'inondation, infiltration des eaux de surface ou souterraines, les dimensionnements requis et moyens d'atténuation correspondants ne sont pas étudiés ni globalement, ni par ouvrage, ni les études spécifiques correspondantes détaillées et référencées.</p> <p>Pour un projet de cette ampleur, la vulnérabilité de l'ouvrage lui-même les impacts de chacun de ses composants, en particulier les vulnérabilités en zone de crues, devraient être traités ainsi que les impacts indirects et moyens d'atténuation.</p> <p>Ces observations sont essentiellement centrées sur le contenu du dossier d'enquête</p>
Obs 15		X	X	X	X						<p>JEULIN THIERRY : Champigny sur Marne</p> <p>J.ai recherché dans les documents fournis pour l'enquête publique sur votre site en ce qui concerne « ma »</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>ville. J'ai par ailleurs assisté à toutes les réunions publiques organisées à Champigny par la SGP. Je continue à être stupéfait des choses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de gare (point 3.1.14-2 du document B2) donne une illustration de la future gare de Champigny-Centre, avec un immeuble R+12 (dont on ne sait pas s'il fait ou non partie des aménagements de la gare) alors que le Plan Local d'Urbanisme actuel de Champigny n'autorise que des constructions R+5 (ou R+6) sur cette zone. Je sais bien que les cabinets d'architecture ne s'occupent pas de PLU ; c'est inadmissible ! - Il a été réclamé, en réunion publique, la construction d'un souterrain (sous la RD4) permettant la sécurisation des piétons usagers de la gare. Cette demande a été balayée avec mépris, l'argument étant que les usagers n'aimeraient pas les souterrains ! Pour les utilisateurs du métro, ce serait un comble (surtout au vu de vos <p>remarques dans le document B1, §2.24.5 concernant la sureté ressentie ou non dans les transports en commun de la région parisienne). La vraie raison semble plutôt être l'implantation de la « boîte rouge » (P.111 et 114 de la pièce B2) sous la RD4, qui rend problématique la réalisation d'un tel souterrain, le sous-sol paraissant déjà passablement occupé. Pourquoi faut-il absolument passer par le hall de gare quand on quitte la ligne 15-Sud ? Dans le métro ou le RER parisien, il y a d'autres possibilités d'entrées et sorties ; la forme de la « boîte rouge » p.114 du document B2 présente une curieuse excroissance vers la rue de la Plage que vous pourriez mettre à profit pour organiser une entrée-sortie directe sur ce côté de la RD4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis aussi surpris que vous pensiez utiliser l'emprise de la Boulonnerie (en jaune p.114 du document B2) pendant les travaux ; la ville de Champigny tente d'y créer en toute urgence une zone « plan-masse » avec projet d'immeubles à réaliser rapidement (avant la livraison de la gare, semble-t-il). - Vous produisez (document B3, P. 819-820, p.870, p.922) des statistiques sur la sécurité routière. Si les données présentées n'ont pas à être contestées, les conclusions tirées quant à l'impact de la construction de

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>la ligne 15 sur les accidents liés à la circulation routière sont plutôt fallacieuses : quel oracle vous permet d'estimer un bénéfice de -4 morts d'ici 2030 ? La seule évidence est que l'arrivée des nouvelles lignes de métro permettra peut-être de diminuer le nombre de véhicules circulant, et donc, peut-être aussi le nombre d'accidents (vous ne le saurez qu'après réalisation de la ligne et étude sérieuse ; la localisation des accidents « manquants » est plus problématiques). Vous auriez pu étudier plus sérieusement les conséquences liées à l'arrivée des gares, en particulier les accidents potentiels générés par vos refus de vraiment sécuriser les abords des gares où l'afflux de piétons va rencontrer un flux important de véhicules (flux que l'on connaît et qui variera certainement peu), sur la RD4 en particulier à la gare de Champigny-Centre. Vous auriez aussi pu donner des estimations quant aux accidents du travail sur le chantier et chiffrer les frais médicaux nécessaires au traitement des expropriés « traumatisés » par leur expulsion.</p> <p>Lors des réunions publiques sur Champigny a été signalée la présence de nombreux puits (sur de nombreuses parcelles privées) ; il est étonnant que dans une enquête environnementale seuls deux puits (publics) soient signalés (à Bagneux, document B3 p.237 et à St Maur, document B4, P.53) ; rien n'est dit quant à l'impact de ces puits sur le chantier, ni à l'impact inverse du chantier sur ces puits.</p> <p>Enfin, il semble que les protagonistes de la ligne 15 ne prennent jamais les transports en commun le jour où un colis suspect est signalé sur un quai, ce qui a invariablement comme conséquence la neutralisation pour de longues heures de la ligne, laissant « en rade » de nombreux voyageurs ; en effet, aucune véritable proposition de transport de substitution en surface n'est proposée (ni même évoquée).</p>
Obs 16						X	X				<p>DELOMEL : Créteil</p> <p>Le problème des argiles plastiques présentes dans mon secteur ne paraissent pas traitées sérieusement. Le niveau de vibration acceptable n'est pas ni défini ni validé en second regard. Quid des compensations en cas de dommages sur les maisons et de niveaux bruits / vibrations supérieurs aux niveaux actuels.</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 17									X		PUYBARET Vincent : Créteil L'enquête publique ne concerne pas uniquement la loi sur l'eau mais également les aspects géotechniques, acoustiques et vibratoires par exemple. Le titre est trompeur.
Obs 18			X								PUYBARET Vincent : Créteil Il est anormal de réaliser un ouvrage annexe rue du port à proximité immédiate de logements et dans un secteur hyper résidentiel alors que sur la rive droite de la Marne il y a une zone industrielle. Il y a d'ailleurs en ce moment même, sur la rive droite, un chantier pour la réalisation d'essais géotechniques pour la ligne 15 sud. La distance des 800 m doit certainement admettre des tolérances de +10 %. Je rappelle, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage annexe avec des grilles au niveau du sol mais bien un bâtiment à part entière du fait de son élévation par rapport au niveau de crue exceptionnel (zone inondable).
Obs 19			X					X			PUYBARET Vincent : Créteil L'ouvrage annexe de la rue du port aura un impact visuel fort du fait de son élévation par rapport au niveau de crue exceptionnel (zone inondable). L'ouvrage annexe devra impérativement s'insérer harmonieusement dans son environnement. Les parements muraux doivent absolument être traités avec des pierres ou simili de teinte comparable à ceux des murs existants de la résidence de la Palombière (ouvrage dans l'alignement des murs de la résidence). Les habitants du quartier doivent être consultés pour les choix architecturaux.
Obs 20			X		X						PUYBARET Vincent : Créteil Les sorties de ventilations de l'ouvrage annexe de la rue du port seront en hauteur du fait de son élévation par rapport au niveau de crue exceptionnel (zone inondable). Ceci accentuera fortement l'impact acoustique. Ceci doit être pris en compte comme un critère aggravant supplémentaire comparativement aux ouvrages avec des grilles simplement au sol.
Obs 21			X								PUYBARET Vincent : Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des aires	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Quelles sont les distances minimales à respecter entre les habitations et les ouvrages annexes ?
Obs 22			X	X						X	PUYBARET Vincent : Créteil Nous sommes situés au 1, rue du cap, donc particulièrement près de l'ouvrage annexe de la rue du port. Les terrasses du rez-de-chaussée sont entourées de haies qui font partie intégrante des espaces paysagers de la résidence de la Palombière. Les haies devront être préservées pendant toute la durée du chantier. Les ouvrages à construire ne devront pas être trop près des haies pour des raisons évidentes d'ensoleillement.
Obs 23						X					PUYBARET Vincent : Créteil Il n'y a aucune valeur quantifiée pour le seuil critique d'acceptabilité des vibrations. Dans l'annexe du décret d'utilité publique publié en décembre 2014, il est fait mention d'un seuil à 0,14 mm/s. Le CSTB recommande de descendre le seuil à 0,10 mm/s.
Obs 24						X					PUYBARET Vincent : Créteil Il est prévu, selon les résultats des simulations vibratoires, de mettre en place sous la résidence de La Palombière (rue du cap, rue du port), système antivibratile de type 1+. Quels bâtiments sont concernés ? Pourquoi avoir créé une catégorie 1+ et pourquoi ne pas mettre en place des systèmes antivibratiles de type 2 ? La différence de coût est-elle vraiment à l'échelle du projet ?
Obs 25			X								PUYBARET Vincent : Créteil Les profondeurs annoncées pour l'ouvrage annexe de la rue du port partie B2 page 138 est de 26,94 m. Ceci ne semble pas du tout à jour et est très différent du niveau qu'on peut lire sur le graphe partie B3 page 217.
Obs 26							X				ROUX : Créteil Le tracé définitif de la ligne 15 n'étant pas connu à ce jour (22/11/2015) des riverains. Il est très difficile d'évaluer toutes les conséquences dommageables que cela pourra avoir sur mon logement, la copropriété que j'habite et sur l'environnement du quartier. Nous sommes actuellement dans un quartier calme composé de petites résidences et de pavillons. Est-ce normal que l'enquête publique soit faite dans ces conditions ?

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 27				X							ROUX : Créteil Quelles seront les mesures compensatoires envisagées si un dommage intervient sur notre copropriété et donc mon logement ?
Obs 28						X					ROUX : Créteil Si les vibrations ou le bruit génèrait une gêne importante, qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne 15, comment cela sera-t-il traité ? Une indemnisation sera-t-elle envisagée car cela diminuera la valeur des biens des propriétaires de ces logements ?
Obs 29				X	X						ROUX : Créteil Les seuils d'acceptation des vibrations ne sont pas clairement définis dans le rapport. Les petits bâtiments, comme le mien, ont été définis à enjeu fort. Toutes les précautions seront-elles prises pour diminuer au maximum cet impact y compris pour les bâtiments qui à ce jour se situent juste à la limite du tracé (tracé définitif non connu à ce jour des riverains) ?
Obs 30						X					ROUX : Créteil Les seuils de bruits solidiens jour / nuit sont très peu différents (40 décibels et 30 décibels). Pourquoi ?
Obs 31						X					ROUX : Créteil Il existe des incohérences dans le rapport concernant le niveau sonore concernant notre quartier. Au point 2.22.1.1, l'enjeu est faible pour l'école maternelle des Buttes. Sous la référence OA 1102 P avenue de la Ceinture, le secteur est décrit comme calme et l'enjeu est donc classifié comme fort du fait d'un environnement sonore préexistant calme et à la présence de riverains à proximité. La rue de la Ceinture amène vers l'école des Buttes. Pouvez-vous SVP m'expliquer ces 2 classements d'enjeu différent ?
Obs 32							X				ROUX : Créteil Le rapport présente des incohérences par rapport aux profondeurs annoncées. A-t-il été modifié sur tous les

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											points du fait de la modification de l'implantation plus en profondeur de la gare de Saint-Maur Créteil ?
Obs 33	X										ROUX : Créteil Des carrières vont être traitées dans le quartier Buttes/Halage. Certaines contiennent de l'eau. Les risques liés à l'écoulement naturel de l'eau et des nappes ont-ils été suffisamment pris en compte tenu de la modification des sous-sols qui va intervenir (pompage de l'eau et remblaiement des carrières) sur le tracé de la ligne 15 ?
Obs 34			X			X					PETTENI : Créteil Impacts sonores en phase d'exploitation des deux ouvrages annexes situés à très faible distance des habitations Deux ouvrages annexes implantés dans notre quartier (l'OA de la rue du port et celui de l'avenue de Ceinture) se situent dans un environnement sonore très calme (mesures de bruit initial L90 de nuit 30dBA et de jour 40dBA) et à très faible distance des habitations. La SGP mentionne un impact faible en phase d'exploitation et non pas négligeable concernant les nuisances sonores. Que signifie cet impact faible pour les riverains impactés ? Par ailleurs, les éléments apportés concernant l'ouvrage avenue de Ceinture, les risques de nuisances sonores liées au poste de redressement, qui coexiste avec le puits de secours, ne sont pas traités.
Obs 35	X										ROUX : Créteil Le secteur de Créteil est présenté avec un enjeu modéré avec des carrières souterraines et à ciel ouvert. Il me semble que toutes les carrières sont souterraines, situées sous des pavillons et d'un accès difficile car justement sans route d'accès. Lors des études, on a même découvert que certaines contenaient de l'eau. Qu'est-ce qui a motivé le classement en catégorie « modéré » ?
Obs 36			X			X					ROUX : Créteil Les nuisances (sonores, ondes.) liées à l'implantation d'un poste de redressement sur Créteil ne sont pas

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											évaluées dans ce rapport. Est-ce un oubli ?
Obs 37				X		X					<p>PETTENI : Créteil Mesures compensatoires en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/bruits ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne. Dans les études d'impact rien n'est mentionné sur les mesures compensatoires prévues en cas de</p> <ul style="list-style-type: none"> . détérioration des bâtis en phase de travaux ou en phase d'exploitation . gêne ressentie par les habitants en cas de vibrations dépassant le seuil d'acceptabilité. . gêne ressentie par les riverains des ouvrages annexes qui sont implanté à faible distance des habitations dans un environnement sonore très calme.
Obs 38							X				<p>PETTENI : Créteil Tracé définitif toujours pas connu.</p>
Obs 39									X		<p>PETTENI : Créteil Il n'y aurait pas de pieux à notre immeuble comme indiqué dans votre enquête. Avez-vous vérifié ?</p>
Obs 40		X									<p>PETTENI : Créteil Pourquoi remonter si haut au niveau de la gare de Créteil-l'Echat en traversant ces argiles plastiques si dangereuses pour ensuite redescendre après cette gare. Le maire de Créteil ne serait sûrement pas opposé à une gare un peu plus profonde si les inconvénients de son souhait lui avaient été clairement exprimés.</p>
Obs 41						X					<p>PETTENI : Créteil Seuil d'acceptabilité des vibrations. Le CSTB a recommandé de descendre le seuil à 0.1 mm/s. Aucune garantie n'est apportée quant au respect de ce seuil maximum.</p>
Obs 42						X					<p>PETTENI : Créteil Aucune étude sérieuse n'est présentée quant aux risques de tassement dus à la modification du système</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											hydraulique dans le sous-sol
Obs 43						X					PETTENI : Créteil Aucune étude sérieuse n'est présentée quant aux risques de tassement dus aux vibrations.
Obs 44										X	PETTENI : Créteil Rien de très précis sur l'enquête parcellaire de vente. ?
Obs 45						X	X				RAVAUD: Créteil - Impact des vibrations et de s bruits solidiens, seuil d'acceptabilité des vibrations mal définis, voire contradictoire, aucun test n'a été effectué. - La présence de carrières auraient du inciter à trouver un tracé plus simple et moins couteux - Impact des ondes électro-magnétiques lié à la présence d'un transformateur avenue de Ceinture
Obs 46						X					RAVAUD: Créteil Idem obs 45
Obs 47						X					RAVAUD: Créteil Idem obs 45
Obs 48			X			X	X				RAVAUD: Créteil - Mesures compensatoires sur bâti si vibrations ou bruits après mise en service ligne - La profondeur des ouvrages ne correspond pas au profil de profondeur du tunnel - tracé jamais le même, riverains n'ont rien à dire mais à subir
Obs 49										X	FRANCES : Créteil - périmètre enquête ne correspond pas à l'avis, dossier étudie un faisceau plus large que le projet et aborde des sujets autres que ceux objets de l'enquête : Les modifications de tracé et de profondeur du tunnel,

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											L'implantation des ouvrages annexes et les nuisances sonores associées, les risques géologiques et les mesures conservatoires, Les études de simulation des vibrations et les mesures de réduction des impacts
Obs 50	X		X								FRANCES : Créteil Le risque d'inondation: l'inondabilité des OA, en particulier celui rue du Cap Est ce judicieux que l'OA rue du Port soit une sortie de secours?
Obs 51			X					X			FRANCES : Créteil Milieu naturel: boisement à l'endroit d'un potentiel OA rue du Port devrait être détruit et changer la physionomie du secteur
Obs 52								X			FRANCES : Créteil Résidence la Palombière et ses espaces boisés pas évoqués dans le dossier, en particulier sa faune
Obs 53			X								FRANCES : Créteil Absence d'étude de l'emplacement de l'OA rue du Port et des impacts de la réalisation de cet OA
Obs 54	X										FRANCES : Créteil Risque hydrogéologique: La copropriété de la résidence de la Palombière a mis en place une alimentation en eau par captage sur la parcelle. Il a été indiqué que la construction du tunnel et de l'OA rue du Port n'aurait aucune incidence sur l'alimentation en eau de la résidence Quelles mesures compensatoires seront mises en place en cas de perturbations ou autres sur l'installation en eau de la Résidence ?
Obs 55	X			X							FRANCES : Créteil Risque sur les bâtiments: Impacts sur le bâti 1, 3, 5 et 7 rue du Cap liés à la traversée des sols argileux (argiles plastiques) par le tunnel et la construction d'une gare et conséquence sur l'équilibre hydrique (phénomène de retrait-gonflement des argiles). Aucune indication, en revanche, sur ce qui pourrait être fait

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											pour éviter que des dommages se produisent. Aucun engagement non plus sur la réparation de ces dommages.
Obs 56			X				X				FRANCES : Créteil profondeur de l'OA rue du Port et les incohérences avec le profil de profondeur du tunnel présenté. Pièce B.3 p 217: la différence constatée est supérieure à 10 mètres. Quelle profondeur aura le tunnel lors de son passage sous notre Résidence, soit au niveau des bâtiments au 1,3, 5 et 7 rue du Cap ?
Obs 57				X		X					FRANCES : Créteil L'impact en matière de bruit de la ventilation de l'OA Il est indiqué que la principale mesure pour minimiser le bruit pendant la phase de chantier sera la réalisation de ce dernier en tranchée couverte Pièce B.3 p878. Toutefois aucun élément de mesure n'est donné pour apprécier le niveau de bruit. Aussi, quel sont les autres mesures prises, pour que le bruit pendant cette phase de chantier soit acceptable, notamment par les occupants habitant le 1 rue du Cap ?
Obs 58						X					FRANCES : Créteil Les risques de nuisances sonores concernant l'OA liées au poste de ventilation, qui coexiste avec le puits de secours, ne sont pas traités. Que signifie un impact faible pour la population, principalement celle sise au 1 rue du Cap et en particulier pour ceux qui disposent d'une terrasse en rez-de-chaussée ? Quel dispositif anti-bruits sera mis en oeuvre pour limiter les nuisances compte tenu des sorties et équipements existants sur l'OA rue du Port ?
Obs 59						X					FRANCES : Créteil L'OA implanté au croisement rue du Port-rue du Cap se situe dans un environnement sonore très calme (mesures de bruit initial L90 de nuit 30dBA et de jour 40dBA) et à très faible distance d'un des bâtiments (moins de 8 mètres).

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Dans l'étude d'impact, la SGP mentionne un impact faible en phase d'exploitation (et non pas négligeable) concernant les nuisances sonores. Que signifie cet impact faible pour les riverains impactés ? Que signifie un impact faible pour la population ?
Obs 60						X					FRANCES : Créteil le dossier n'apporte aucune information sur les seuils d'acceptabilité des vibrations Selon les valeurs de seuil prises en compte dans les études, les conclusions sur les dispositifs antivibratiles à mettre en œuvre peuvent être modifiées. Il est donc impossible de faire des observations sur la pertinence de ce qui est présenté comme mesure de réduction des vibrations dans le dossier d'enquête.
Obs 61						X					FRANCES : Créteil Les résultats des études de simulation des vibrations pour la Résidence de La Palombière, qui est située en zone d'argiles plastiques, et qui par conséquent possède des fondations profondes, montrent qu'il faudrait mettre en place à minima un système antivibratile 1+. En l'état, nous contestons les conclusions reprises dans le document B.3 p474 (pose de niveau 1). De plus, ce document fait référence à un deuxième volet de calculs (par SYSTRA) qui à ce jour n'a été ni communiqué, ni commenté.
Obs 62			X			X				X	FRANCES : Créteil Dans les études d'impact rien n'est mentionné sur les mesures compensatoires prévues en cas de : . détérioration des bâtis en phase de travaux ou en phase d'exploitation . détérioration des bâtis en phase de travaux en cas de remontée d'eau . gêne ressentie par les habitants en cas de vibrations dépassant le seuil d'acceptabilité recommandé par l'organisme de second regard (CSTB). Ce point est particulièrement critique car la SGP envisage très peu d'études de vibrations au regard de la densité urbaine sur le tracé. L'association de riverains TCDV a demandé à la SGP, le quartier des Buttes et du Halage étant identifié comme sensible sur l'impact vibratoire,

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>que des précisions lui soient apportées sur les bâtiments qui feront l'objet de simulation, puis sur le nombre de mesures de contrôle qui seront effectuées avant la pose de rail et le choix final des dispositifs antivibratiles. Elle n'a pas obtenu de réponse de la part de la SGP et ce point n'est pas couvert dans le dossier bien que celui-ci étudie l'impact des vibrations.</p> <p>. gêne ressentie par les riverains des ouvrages annexes qui sont implanté à faible distance des habitations dans un environnement sonore très calme.</p> <p>Quelles mesures compensatoires seront mises en place en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/bruits ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne ?</p>
Obs 63				X							<p>FRANCES : Créteil</p> <p>Tout d'abord, la zone d'influence de 25 mètres de part et d'autre du tunnel, mentionnée par la SGP en 2013, est maintenant absente des études reprises en 2015, de même pour les référés préventifs qui devaient être réalisés systématiquement dans la zone d'influence.</p> <p>Des référés préventifs seront ils réalisés systématiquement et en particulier dans le cadre de la Résidence La Palombière ?</p>
Obs 64							X			X	<p>FRANCES : Créteil</p> <p>De plus, rien n'est indiqué sur l'établissement d'une servitude de protection du tunnel, ce qui peut avoir des conséquences sur la constructibilité.</p> <p>Des servitudes seront-elles mise en place à l'aplomb du tunnel et dans quelles conditions ?</p>
Obs 65	X		X	X		X	X	X	X	X	<p>ASSOCIATION DE RIVERAINS QUARTIER BUTTES HALAGE A CRETEIL</p> <p>A/ Défaut d'information</p> <p>Périmètre de l'enquête publique ne correspondant pas à l'avis publié</p> <p>B/Risques géologiques, mesures d'évitement et de traitement</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>Les données sur les carrières dans le quartier Buttes ne sont pas à jour</p> <p>Nécessité de traiter les carrières dans le secteur des Buttes: impact des carrières sur l'insertion du projet de tunnel en profondeur dans le quartier Buttes Halage non pris en compte</p> <p>Impact des argiles plastiques dans le quartier du Halage non traité</p> <p>C/Les vibrations et les mesures mises en œuvre pour les réduire</p> <p>Seuil d'acceptabilité des vibrations pas clairement défini et validé par l'organisme de second regard en ce qui concerne le choix des systèmes anti vibratiles</p> <p>Nécessité de prendre en compte l'habitat mixte dans l'étude d'impact sur les vibrations et les bruits solidiens</p> <p>Nécessité de prendre en compte les carrières des Buttes et les fondations profondes dans l'étude d'impact concernant la propagation des vibrations</p> <p>Etudes non terminées (seuil d'acceptabilité, recherche des fondations, nombre de bâtiments concernés.) pour faire un choix pertinent du niveau du système antivibratile sous la résidence de la Palombière dans le quartier du Halage : besoin de clarifier la méthodologie pour déterminer les bâtiments sensibles devant faire l'objet d'études de simulation de propagation des vibrations et sa représentativité dans notre quartier : pavillons sur micropieux à plus de 20 mètres, 4 immeubles de faible hauteur à proximité du tracé (zone d'argiles plastiques ou zone de carrières présentant des vides sur 2 niveaux)</p> <p>Mesures compensatoires non décrites en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/bruits ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne.</p> <p>D/Ouvrages Annexes et Nuisances</p> <p>Informations erronées concernant l'implantation de l'OA du stade Desmont (ouvrage de sortie du tunnelier présenté avec un rameau)</p> <p>Les profondeurs décrites pour les trois ouvrages annexes OA stade Desmont, OA avenue de Ceinture et OA rue du Port sont incohérentes avec le profil de profondeur du tunnel présenté</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>Les impacts sonores en phase d'exploitation des deux ouvrages annexes situés à très faible distance des habitations (moins de 10 mètres) situées dans un environnement préexistant très calme sont mal évalués Dans les éléments apportés concernant l'OA avenue de Ceinture, les risques de nuisances sonores liées au poste de redressement, qui coexiste avec le puits de secours, ne sont pas traités. Hydrologie : risques liés à l'écoulement naturel des nappes vers le quartier des Buttes Halage non traités malgré la présence de vides de carrières dont la confortation peut être fragilisée et la présence d'argiles plastiques très sensibles au gonflement E/Ecarts entre le dossier d'enquête publique de novembre 2013 et celui d'octobre 2015 : zone d'influence, référés préventifs, constructibilité La zone d'influence de 25 mètres de part et d'autre du tunnel, mentionnée par la SGP en 2013, n'est pas reprise en 2015. De même pour les référés préventifs indiqués initialement comme devant être réalisés de manière systématique dans la zone d'influence. De plus rien n'est indiqué sur l'établissement d'une servitude de protection du tunnel ayant des conséquences sur la constructibilité des biens en surface. Nous détaillons dans un document joint ces observations F/Conclusion sur le dossier d'enquête soumis au public En conclusion, ce dossier d'enquête présente de nombreuses lacunes et informations erronées en contradiction avec les informations concernant le quartier des Buttes et du Halage à Créteil, communiquées par la SGP lors d'échanges avec l'association TCDV depuis février 2014 et confirmées en réunion publique de juin 2015. Ce dossier ne permet donc pas de juger de l'impact du projet sur son environnement.</p>
Obs 66					X					X	HALLOUIN: Cachan notre maison située à environ 5 m du futur tunnel, dans une zone de carrières non comblées.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>Pourquoi n'a-t-on pas les mêmes garanties que les habitations situées au dessus du tunnel ? (comblement des carrières-prévention des glissements et mouvements de terrain-garantie de nuisances sonores et vibrations-référés préventifs etc.....)</p> <p>Nous vous demandons que toutes les garanties soient appliquées dans la zone sensible des 50 mètres.</p>
Obs 67									X		<p>ETTORI JJ: Créteil</p> <p>Pourquoi l'enquête publique unique intitulée "loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures" comprenne plus de 2.000 pages qui parlent un d'éléments beaucoup plus vaste que ce qu'indiquent le titre de l'enquête et le contenu de l'avis d'enquête destinés à informer le public ? C'est donc très difficile pour les riverains concernés de comprendre ces informations.</p>
Obs 68			X					X			<p>ETTORI JJ: Créteil</p> <p>L'emplacement projeté pour l'implantation de l'OA rue du Port situé dans la pointe de la parcelle formée par les rues du Cap et du Port ne fait pas exception. Il s'agit d'un espace vert en cuvette (d'un bon mètre) couvert d'arbres et d'arbustes sur le côté gauche du bâtiment sis au 1 rue du Cap.</p> <p>Compte tenu de cela qu'en est il du respect de l'environnement?</p>
Obs 69								X	X		<p>ETTORI JJ: Créteil</p> <p>il est plus qu'étonnant de n'avoir aucune étude sur les répercussions du passage du train sur la faune présente dans notre résidence de la Palombière</p>
Obs 70	X										<p>ETTORI JJ: Créteil</p> <p>La copropriété a mis en place une alimentation en eau par captage sur la parcelle peu après la réalisation de la Résidence. Il a été indiqué que la construction du tunnel et de l'OA rue du Port n'aurait aucune incidence sur l'alimentation en eau de la résidence.</p> <p>Y a t il des mesures compensatoires prévues en cas de perturbations ou autres sur l'installation en eau de la</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des nappes	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Diroulement de	Autres problématiques	
											résidence?
Obs 71	X									X	ETTORI JJ: Créteil Traversée des argiles plastiques : quelles conséquences et possibilité de modification de l'équilibre hydraulique dans le quartier du Halage. Il semble que rien ne soit prévu pour éviter que des dommages se produisent. Aucun engagement non plus sur la réparation de ces dommages.
Obs 72							X			X	ETTORI JJ: Créteil Nous ne savons pas quelle profondeur aura le tunnel lors de son passage sous notre résidence, soit au niveau des bâtiments au 1,3, 5 et 7 rue du Cap ?
Obs 73						X					ETTORI JJ: Créteil Qu'est ce qu'un impact faible pour la population, principalement pour ceux du 1 rue du Cap qui disposent d'une terrasse en rez-de-chaussée ? Quel dispositif anti-bruits sera mis en oeuvre pour limiter les nuisances compte tenu des sorties et équipements existant sur l'OA rue du Port ?
Obs 74			X						X		ETTORI JJ: Créteil Compte tenu de l'importance du bâtiment qui sera implanté au croisement des rues du Cap et du Port, pratiquement adossé au bâtiment de notre copropriété, sis 1 rue du Cap, Comment cela se fait il que les représentants de la résidence de la Palombière ne soient pas conviés aux discussions, pour donner un avis, sur les différentes propositions architecturales de l'OA, élaborées par le maitre d'ouvrage ?
Obs 75	X										ETTORI JJ: Créteil Le dossier indique (B1, paragraphe 2-7 -2) : « la présence du tunnel et des ouvrages est susceptible de perturber l'écoulement naturel de ces nappes engendrant ainsi un effet barrage potentiel » « les nappes constituent une contrainte et implique la nécessité de pompage et d.assèchements de fonds de fouille » « peut avoir la modification de la pression au sein du

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											sol et du sous sol » Il ne donne par contre aucun élément sur les incidences du tunnel sur l'écoulement naturel des nappes dans le secteur Buttes Halage, ni sur les solutions envisagées pour le traitement des eaux trouvées dans les cavités des carrières. Rien de précis non plus sur l'impact sur les eaux superficielles. Alors que le volet Hydrologie est le point principal de cette enquête « loi sur l'eau », il n'est que peu traité et le dossier se révèle très incomplet, ce qui traduit la faiblesse des études réalisées. Qu'en sera-t-il des eaux usées récupérées dans l'ouvrage annexe ?
Obs 76						X	X		X	X	M MAHE de Cachan - sollicite la confirmation par écrit que les carrières concernant la rue Villa de Chateaubriand et les rues attenantes ont bien été comblées entièrement et qu'il n'y aura aucun risque au niveau du tunnelier - demande à la SGP de confirmer qu'elle changera de dispositifs au niveau des voies ou qu'elle cherchera d'autres solutions pour éliminer ces nuisances si elles apparaissaient en phase d'exploitation avant de proposer une indemnisation - constate que le dossier d'enquête parle d'études faites au niveau du théâtre de Cachan alors suite à une modification du tracé, ce dernier ne passe plus sous le théâtre
Obs 77									X		Mme GRANDSIRE Pascale de Créteil - souligne que le périmètre de l'enquête publique ne correspond pas à l'avis publié et que le dossier d'enquête comporte des informations incomplètes voire erronées ou en contradiction avec les informations communiquées en juin 2015 en réunion publique. - est étonnée que l'enquête publique dite loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures aborde le sujet vibrations sans rapport avec l'eau et l'environnement
Obs 78						X					Mme GRANDSIRE Pascale de Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											- fait constater que les informations fournies sur les carrières situées dans le quartier des Buttes halage à Créteil ne sont pas à jour et ne reprennent pas en particulier les données présentées aux riverains par la SGP en juin 2015
Obs 79							X				Mme GRANDSIRE Pascale de Créteil - constate que l'engagement pris par la SGP , lors de la réunion d'information publique du 23 juin, de traiter les vides de carrières détectés dans le secteur des Buttes et de poursuivre sur une étendue plus importante le repérage de ces vides et des sous-sols décomprimés, n'est pas repris dans le dossier d'enquête alors que le traitement des carrières est très détaillé pour d'autres secteurs concernés du tracé.
Obs 80							X				Mme GRANDSIRE Pascale de Créteil - s'interroge sur l'impact des carrières sur l'insertion du projet en profondeur dans le quartier Buttes Halage - estime nécessaire la prise en compte de tous les éléments disponibles sur la géologie du secteur des carrières et sur la nature des fondations et des confortations des galeries -déploire qu'aucune mesure corrective ne soit proposée dans ce secteur des Buttes de Créteil
Obs 81						X					Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - déplore que les niveaux d'acceptabilité des vibrations utilisés par les différents prestataires en charge des études de simulation ne soient pas clairement indiqués
Obs 82						X					Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - fait que le constat qu'un seul bâtiment de la zone a fait l'objet d'études de simulation des vibrations alors que le quartier présente des enjeux forts par rapport aux vibrations d'autant que les carrières constituent un élément aggravant de la situation
Obs 83						X					Mme GRANSIRE Pascale de Créteil -Cette observation prolonge la précédente et cite plusieurs bâtiments qui n'ont pas fait l'objet dans l'étude

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											d'impact d'études de propagation des vibrations : le Collège, les immeubles des 91 et 118 avenue Laferrière
Obs 84						X					Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - déplore que le mode de sélection des bâtiments pour lesquels des études de simulation des vibrations doivent être effectuées ou ont été effectuées n'est pas n'est pas indiqué dans le dossier. - estime que la prévision de 50 simulations sur le tracé semble trop faible au regard de l'environnement urbain très dense, des constructions très diverses et des sous-sols très différents.
Obs 85			X				X				Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - signale que les informations concernant l'implantation de l'ouvrage annexe du stade Desmont sont erronées du fait qu'il a été annoncé lors de la réunion publique de juin qu'il s'agit d'un puits de sortie de tunnelier. - en déduit que le tracé présenté du tunnel est également erroné (B2 p163) - s'interroge sur l'exactitude des informations fournies pour les deux autres ouvrages du quartier
Obs 86			X				X				Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - signale que les profondeurs des 3 ouvrages annexes données dans le dossier ne correspondent pas au profil de profondeur du tunnel décrit en B2 p138 et B3 p217. - déclare que le dossier semble avoir oublié que l'enfouissement plus profond de la gare de Saint-Maur a induit une profondeur plus importante du tunnel
Obs 87			X			X					Mme GRANSIRE Pascale de Créteil - signale que deux des trois ouvrages annexes implantés dans son quartier (rue du port et avenue de la ceinture) se situent dans un environnement sonore très calme et à très faible distance des habitations (moins de 10 m). Elle demande ce que la SGP veut dire lorsqu'elle indique dans l'étude d'impact que l'impact sera faible (et non négligeable) pour les riverains de ces ouvrages. - indique que les risques de nuisances sonores liés au poste de redressement, qui coexiste avec le puits de

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											secours ne sont pas traités
Obs 88									X		Mme. NIHOUL de Créteil - Idem observation n°77 de Mme GRANSIRE tout en soulignant que la présentation de cette enquête, qui se dit « environnementale, induit le public en erreur, et rend très difficile l'accès à l'information pertinente pour les riverains concernés »
Obs 89			X			X	X		X		Mme. NIHOUL de Créteil Cette observation porte sur le fait que les données présentées dans le dossier d'enquête ne sont pas à jour, voire incohérentes « Certaines données ne sont visiblement pas à jour, et ne reprennent pas les éléments présentés par la SGP lors de la réunion publique d'information organisée à Créteil le 23 juin 2015, ou transmises à l'association des riverains TCDV dès avril 2015. C'est le cas notamment pour les données concernant les carrières dans le quartier Buttes Halage. Cf Référence dossier B1 (p. 299): la carte présentant la zone de carrières est incomplète et ne prend pas en compte l'ensemble des informations dont dispose la SGP (dossiers transmis par les riverains, résultats des sondages réalisés dans le secteur de l'allée Maurice Angot, avenue de Ceinture, avenue Laferrière, avenue Joséphine, rue Chéret...). B3 (p. 215): la carte de repérage des carrières n'est pas à jour. C'est également le cas pour les informations concernant l'implantation de l'ouvrage annexe du Stade Desmont. Lors de la réunion publique du 23 juin, cet ouvrage annexe a été présenté comme un puits de sortie du tunnelier. Il ne peut donc pas être implanté comme cela est indiqué dans le dossier (cf référence B2 p. 163). On peut donc supposer que le tracé du tunnel présenté dans le dossier est également erroné. Et l'on peut de

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p><i>même s'interroger sur l'exactitude des informations fournies concernant les 2 autres ouvrages annexes implantés à Créteil.</i></p> <p><i>Il est fort regrettable que le dossier d'enquête publique présenté en novembre 2015 ne soit pas à jour des informations communiquées par la SGP en avril/juin 2015.</i></p> <p><i>Dans ces conditions, comment un dossier présentant des lacunes et des informations erronées ou incohérentes peut-il permettre de juger de l'impact du projet sur son environnement ?</i></p> <p><i>Il est également dommage que la présentation faite par la SGP en réunion publique le 23 juin 2015, à Créteil, ne soit pas accessible au public (elle n'a été mise en ligne ni sur le site de la SGP, ni sur celui de la mairie). »</i></p>
Obs 90			X			X		X			<p>Mme NIHOUL de Créteil</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande pourquoi la délimitation d'une zone d'influence de 25 m de part et d'autre du tunnel, qui était mentionnée par la SGP en 2013 ne figure plus dans le dossier d'enquête de 2015 - souhaite savoir ce qu'il en est des référés préventifs qui devaient être réalisés de manière systématique dans la zone d'influence d'après les informations communiquées par la SGP en 2013. - déplore qu'il n'y ait aucune information sur l'établissement d'une servitude au dessus du tunnel, servitude qui pourrait avoir des conséquences sur la constructibilité des biens en surface
Obs 91	X					X					<p>Mme NIHOUL de Créteil</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'interroge sur la prise en compte des argiles plastiques dans le quartier du Halage
Obs 92	X										<p>Mme NIHOUL DE Créteil</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplore que le volet hydrologie et en particulier la prise en compte des risques liés à l'écoulement naturel dans le quartier des Buttes Halage ne soit que très peu traité dans le dossier qu'elle estime très incomplet dans ce domaine <p><i>Le dossier indique que la construction du tunnel peut avoir des conséquences non négligeables sur l'équilibre</i></p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p><i>hydrologique.</i> <i>Cf référence B1, paragraphe 2-7 -2: "la présence du tunnel et des ouvrages est susceptible de perturber l'écoulement naturel de ces nappes engendrant ainsi un effet barrage potentiel".</i> <i>"Les nappes constituent une contrainte et implique la nécessité de pompage et d.assèchements de fonds de fouille".</i> <i>La construction "peut avoir la des nappes dans le quartier des Buttes modification de la pression au sein du sol et du sous-sol".</i> <i>Par contre, il n'y a aucun élément dans le dossier concernant l'impact du tunnel sur l'écoulement naturel des nappes dans le secteur Buttes Halage, ni sur les solutions envisagées pour le traitement des eaux qui se trouvent dans les cavités des carrières.</i> <i>Il n'y a aucune information précise non plus concernant les incidences du tunnel sur les eaux superficielles. Il est simplement mentionné au paragraphe 6-2-3 que "cette incidence sera à prendre en compte".</i></p>
Obs 93						X					Mme NIHOUL de Créteil Cette observation porte sur la fixation du seuil d'acceptabilité des vibrations
Obs 94						X					Mme NIHOUL de Créteil Cette observation porte sur la prise en compte de l'habitat mixte dans l'étude d'impact sur les vibrations et les bruits solidiens
Obs 95						X					Mme NIHOUL de Créteil Cette observation porte sur la détermination du système anti-vibratile sous la résidence la Palombière
Obs 96						X					Mme NIHOUL de Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Cette observation porte sur l'identification des bâtiments sensibles devant faire l'objet d'études de simulation de propagation des vibrations
Obs 97				X		X					<p>Mme NIHOUL de Créteil</p> <p>Cette observation porte sur les mesures compensatoires en cas de dommages ou de nuisances « Dans le dossier d'enquête (cf référence B3 p. 412), seules les mesures compensatoires de type indemnisation en cas de dommages aux fondations des bâtis sont prévues. Qu'en est-il en cas de dommages sur les bâtis, ou en cas de nuisance générée par l'exploitation de la ligne (bruit, vibrations) ?</p> <p>Quelles sont les mesures compensatoires prévues dans les études d'impact en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Détérioration des bâtis en phase de travaux, ou en phase d'exploitation ? . Détérioration des bâtis en phase de travaux en cas de remontées d'eau (risques hydrologiques) ? . Gêne ressentie par les habitants en cas de vibrations dépassant le seuil d'acceptabilité recommandé par l'organisme de second regard (CSTB) ? . Nuisance sonore pour les riverains des ouvrages annexes qui sont implantés à faible distance des habitations et dans un environnement sonore très calme ? »
Obs 98			X								<p>Mme NIHOUL de Créteil</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclare que les informations fournies dans le dossier d'enquête concernant les 3 ouvrages annexes de Créteil (stade Desmont, avenue de Ceinture et rue du Port) sont incohérentes avec le profil de profondeur du tunnel présenté en B2 p. 138 et B3 p.217 parce qu'elles correspondent aux données établies avant la décision d'approfondir la gare de Saint-Maur - souligne que ces informations sont en contradiction avec celles communiquées par la SGP lors de la réunion publique du 23 juin 2015 à Créteil.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 99						X					<p>Mme NIHOUL de Créteil</p> <p>-Cette observation porte sur les impacts sonores des ouvrages annexes en phase d'exploitation « Sur les 3 ouvrages annexes qui seront implantés à Créteil, deux (rue du Port et avenue de Ceinture) se situent dans un environnement sonore très calme (avec des mesures de bruit initial L90 de 30dBA la nuit et 40dBA le jour) et à très faible distance des habitations (moins de 10 mètres). Dans l'étude d'impact, la SGP indique que l'impact sonore sera "faible" en phase d'exploitation, mais pas négligeable. En quoi consiste cet "impact faible": quel est le niveau de nuisances sonores prévu ? Quelles mesures compensatoires seront prises pour les riverains impactés ? Il faut de plus noter, concernant l'ouvrage annexe avenue de Ceinture, que les risques de nuisances sonores liées au poste de redressement ne sont pas abordés dans le dossier d'enquête (qui ne mentionne que le puits de secours). Par ailleurs, 2 établissements scolaires sont implantés à proximité de 2 de ces ouvrages annexes (groupe scolaire des Buttes pour l'avenue de Ceinture, et collège Plaisance pour le stade Desmont). Quelles mesures concrètes seront mises en place pour assurer la sécurité des enfants pendant la phase de travaux (sécurisation des cheminements piétons, fiabilisation du bâti, etc.) ? Les nuisances (bruit, vibrations) engendrées à la fois en phase de travaux, puis en phase d'exploitation, ont-elles été évaluées précisément pour ces établissements scolaires ? Quelles sont les mesures correctives prévues ? »</p>
Obs 100		X	X								<p>POIRIER Marie-Catherine de Meudon</p> <p>-Demande que nous nous reportions à l'avis de l'AUT de Clamart portant sur la gare de Clamart-Vanves-Fort d'Issy.</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	
Obs 101				X				X		X	Mme VERDE Flora de Bagneux -Elle attire notre intérêt sur l'aberration de sortie des gravats par camion à partir du parc Robespierre. « Ce parc sert de climatisation naturelle. Il fait baisser la température de 2° pour la ville et les arbres, la nature absorbe la pollution, le carbone. » -Elle propose une sortie des gravats par voies ferrées. « Les deux voies ferrées d'une part et de l'autre, doivent impérativement être utilisées pour le tunnelier et l'évacuation des gravats tel est l'objectif défini par la loi Grenelle 2, COP 21. Restreindre l'emprise au sol sur c'est deux zones sensibles du point de vue de la santé des riverain, protéger la qualité de l'air, tel est l'objectif défini par la loi Grenelle 2. » « Éliminer les déblais de chantier de manière responsable, par voies ferrées ! C'était le discours du Grand Paris. Les évacuations par la route se feront sur les plus courtes distances possibles. -Elle demande de faire respecter toutes les lois sur l'air, bruits, et santé de l'individu selon l'objectif défini par la loi Grenelle 2. -Elle demande le retrait du parc Robespierre dans le projet de la ligne 15.
Obs 102		X									Anonyme Exprime le souhait qu'il n'y ait pas de gare de surface à Bagneux afin d'éviter les nuisances inhérentes à ce type de structure
Obs 103			X	X							Anonyme - Éliminer les déblais de chantier de manière responsable, par voies ferrées et forcer la société Du Grand Paris à évacuer les gravats autrement que dans le Parc Robespierre par camion. - Exiger la construction de puits d'extraction près des gares de Chatillon-Montrouge et Arcueil-Cachan.
Obs 104			X			X		X		X	M. SAVET Frédéric de Créteil - Il est contre l'implantation prévue d'un puits de sortie/ventilation au droit de leur résidence et à l'angle de la rue du port et de la rue du Cap. « Cet environnement est particulièrement préservé, à nos frais !,

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p><i>notamment par la présence d'espace vert et d'arbres historiques. L'ensemble constitue un des rares espaces verts du quartier. Vouloir le défigurer par la présence d'un cube de béton de 2 mètres de haut montre une fois de plus l'inconsidération des technocrates pour les populations habitant le quartier. En ces temps où l'écologie et la préservation sont dans toutes les bouches, cela semble vraiment une incongruité ! »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il demande le déplacement de ce puits de ventilation dans un environnement où il ne gênera personne. - « <i>La pollution visuelle ne sera hélas probablement pas la seule puisque s'agissant d'un puits de ventilation, il y aura donc un rejet probable de produits dans l'atmosphère et je pense par exemple aux particules fines émises lors du freinage ou par le roulement. »</i> - « <i>Nous rajouterons une troisième pollution, la sonore car qui dit ventilation implique une émission sonore. Cet emplacement est particulièrement calme, les relevés l'ont démontré. »</i> - Il demande à la SGP d'apporter des garanties chiffrées et des engagements concernant ces trois points
Obs 105						X					M. ZAOUI Paul de Créteil Cette observation porte sur les conséquences des vibrations liées au tunnel.
Obs 106			X		X					X	M. BONTE Jean-François de Cachan Il demande quelle est la base de l'évaluation de la valeur des biens ainsi que les indemnités et actions en cas de détérioration des bâtis pendant les travaux et pendant les phases d'exploitations. « <i>Pouvez-vous garantir que les seuils de perception (relatifs au bruit) ne seront pas atteints, et que donc vous adapterez votre infrastructure pour respecter les études menées à Cachan sur des enjeux modérés à forts ? (DOC B4 de l'enquête publique unique loi sur l'eau et gare) Ceci bien sur pendant les travaux et</i>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<i>pendant l'exploitation. »</i>
Obs 107							X			X	CENTURY 21 IMMOGESTION de Cachan - signale que la copropriété qu'il gère est constituée de 4 niveaux de sous-sol (parking) qui ne semblent pas répertoriés dans les plans de la ville et méconnus de la société SEGAT ; - exprime en conséquence une réserve sur le projet de tunnel sous cette copropriété et de demande de bien vouloir effectuer toutes les vérifications nécessaires pour mettre à jour la prise en compte de ces sous-sols
Obs 108									X		Mme VAUTRIN de Créteil Elle s'étonne que l'enquête publique unique intitulée "loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures" comprenne plus de 2.000 pages qui parlent un d'éléments beaucoup plus vaste que ce qu'indiquent le titre de l'enquête et le contenu de l'avis d'enquête destinés à informer le public ? C'est donc très difficile pour les riverains concernés de comprendre ces informations.
Obs 109			X					X			Mme VAUTRIN de Créteil Situé en bord de Marne, la ZAC du quartier du Quai du Halage dont fait partie la construction de la Résidence la Palombière a fait l'objet d'une DIP en 1971 et d'un dossier de réalisation en 1972. Une des idées maitresse de cette zone est le respect de l'environnement. La réalisation de l'Ouvrage Annexe rue du Port changera totalement la physionomie et la perspective existante, un ouvrage en béton d'un peu plus de deux mètres remplaçant un espace de verdure ce qui d'ailleurs modifie notablement les engagements pris à la création de la ZAC couvrant notre quartier.
Obs 110	X										Mme VAUTRIN de Créteil Une partie de leur résidence se situe le long de la Marne (rue du Port et début de la rue du Cap). La Marne connaît de nombreuses infiltrations sur le quartier avec de nombreux puits existants.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Diroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											La copropriété a mis en place une alimentation en eau par captage sur la parcelle peu après la réalisation de la Résidence. Il a été indiqué que la construction du tunnel et de l'OA rue du Port n'aurait aucune incidence sur l'alimentation en eau de la résidence -Quelles mesures compensatoires seront mises en place en cas de perturbations ou autres sur l'installation en eau de la résidence ?
Obs 111	X										Mme VAUTRIN de Créteil « Dans le tableau de synthèse des aléas (Pièce B.3p17), il est indiqué que l'ouvrage annexe (« OA ») rue du Port est en zone inondable en phase chantier (crue fréquente), mais pas en phase d'exploitation. » -Le risque d'inondation est-il faible, étant précisé que l'OA rue du Port est aussi une sortie de secours, est-il réellement judicieux au regard de ce risque ?
Obs 112	X			X		X					Mme VAUTRIN de Créteil -Observation sur l'impact du tracé sur les bâtis. -Aucune indication sur ce qui pourrait être fait pour éviter que des dommages se produisent. Aucun engagement non plus sur la réparation de ces dommages. -Inquiétude sur les conséquences de la modification de l'équilibre hydraulique dans le quartier du Halage.
Obs 113						X				X	Mme VAUTRIN de Créteil -Inquiétude par rapport au niveau du système antivibratile sous la Résidence de la Palombière
Obs 114	X					X					BAUDE Dominique de Créteil M. BAUDE est propriétaire de deux maisons situées en zone de carrières à Créteil. -Elle s'inquiète des vibrations dues au passage des rames et des impacts possibles sur son bâti. -Quel sera l'impact du traitement des carrières sur l'évacuation de l'eau qui envahit certaines galeries. L'eau sera-t-elle repoussée dans les galeries voisines qui n'auront pas été traitées par la SGP risquant

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											d'endommager encore plus ces galeries et de créer des dommages sur les maisons se situant au dessus.
Obs 115	X		X	X		X	X			X	<p>M.PLANCHON de Créteil</p> <p>-Il s'interroge sur l'évaluation des différents risques (bâtiments et environnement) alors que le tracé définitif de la ligne 15 n'est pas arrêté et comment sont évaluées ces nuisances.</p> <p>-Il s'interroge sur le tracé et ses profondeurs.</p> <p>-« Comment vont être traités les vides des carrières ? les carrières seront-elles être remblayées ? et que va-t-il se passer pour celles qui sont inondées ? où l'eau va-t-elle s'écouler ? quels sont les risques pour les nappes phréatiques ? des remontées d'eau sont-elles à craindre dans le quartier situé plus bas ? »</p> <p>-Des dommages aux fondations de son immeuble sont-ils à craindre ? si oui, comment seront-ils traités sans connaître ces fondations?</p> <p>-Le poste de redressement de l'Avenue de Ceinture n'est pas pris en compte pour l'évaluation des nuisances (bruits, ondes ...) pourquoi ?</p> <p>- Problèmes d'indemnisations liés aux différents problèmes.</p>
Obs 116							X				<p>PASQUETTE de Créteil</p> <p>Problèmes d'argile sur le tracé du tunnel.</p>
Obs 117						X					<p>PASQUETTE de Créteil</p> <p>Problèmes de vibrations sur le tracé du tunnel.</p>
Obs 118			X	X		X		X			<p>PASQUETTE de Créteil</p> <p>-Impacts sonores en phase d'exploitation des deux ouvrages annexes situés à très faible distance des habitations.</p> <p>-OA rue du Port :</p> <p>Ouvrage présenté par anciennes études comme issue d'évacuation et non comme puits d'aération ;</p> <p>-Quelle est qualité de l'air sortant du puits d'aération</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des nappes	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											-Quel est niveau de pollution sur l'environnement et sur les habitations étant à proximité ? -Dans l'étude d'impact la SGP mentionne un impact faible en phase d'exploitation (et non pas négligeable) concernant les nuisances sonores. -Que signifie un impact faible pour les riverains impactés des études ?
Obs 119				X							PASQUETTE de Créteil Cette observation mentionne la zone d'influence et les référés préventifs.
Obs 120	X	X			X			X			PASQUETTE de Créteil -Risques liés à l'écoulement naturel des nappes dans le quartier des Buttes Halage Le dossier indique (B1, paragraphe 2-7 -2) : -« la présence du tunnel et des ouvrages est susceptible de perturber l'écoulement naturel de ces nappes engendrant ainsi un effet barrage potentiel » -« les nappes constituent une contrainte et implique la nécessité de pompage et d'assèchements de fonds de fouille » -« peut avoir la modification de la pression au sein du sol et du sous sol » Il manque des précisions sur la nature des incidences ainsi que la description des remèdes ou solutions.
Obs 121				X	X					X	PASQUETTE de Créteil -Problèmes des mesures compensatoires en cas de dommages sur les bâtis ainsi que pour les gênes vibratoires. -Demande de précisions sur les bâtiments qui feront l'objet d'une simulation.
Obs 122									X		ETTORI de Créteil Pourquoi l'affichage concernant l'enquête publique a été enlevé avant la fin de la date limite de dépôt des observations?

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 123	X			X		X				X	HEUCLIN André de Créteil -Impact du tunnel sur l'écoulement de l'eau souterraine. - Crainte de mouvement de terrain mettant en péril la stabilité des bâtiments. - Incertitudes sur l'engagement pour la réparation des dégâts causés par les travaux.
Obs 124						X				X	BARTHELEMY Martine de Créteil Demande d'un système anti-vibratile pour le quartier car le sous-sol risque de bouger du fait de sa composition.
Obs 125						X					BARTHELEMY Martine de Créteil Demande d'information sur les mesures compensatoires si dégradation du bâti ou impact vibratoire avéré.
Obs 126			X	X		X				X	CHURIN de Créteil - Observation à propos de l'impact sonore de l'Ouvrage Annexe rue du port à Créteil. Que signifie un impact faible pour la population, principalement celle sise au 1 rue du Cap et en particulier pour ceux qui disposent d'une terrasse en rez-de-chaussée ou un balcon? - Quelle est la distance à respecter entre cet ouvrage et le bâtiment 1 rue du cap ? - Quelle sera la qualité de l'air sortant de l'ouvrage et les incidences sur la santé des habitants qui l'auront sous leurs fenêtres. - Pourquoi ne pas mettre cet ouvrage juste de l'autre côté de la Marne sur le terrain sans habitation où a eu lieu une étude des sous-sols avec évacuation des gravats et boues par péniche. - Quel dispositif anti-bruits sera mis en œuvre pour limiter les nuisances compte tenu des sorties et équipements existant sur l'OA rue du Port. - Pendant les travaux, les entreprises seront autorisées à exploiter le chantier. Sur quelle plage horaire et combien de jour par semaine? - Combien de camions seront autorisés chaque jour à venir sur le chantier rue du CAP/rue du Port?

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des nappes	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 127						X		X	X		BARTHELEMY Martine de Créteil -Demande d'information sur le dossier du traitement des vides de carrières dans le secteur des Buttes. -Tous les éléments présentés lors de la réunion publique du 23 juin 2015 vont-ils pouvoir être pris en compte par la SGP ? -La commission d'enquête a-t-elle accès à tous les éléments déjà collectés ?
Obs 128	X										BARTHELEMY Martine de Créteil -L'équilibre hydrologique naturel des nappes dans le quartier des Buttes Halage va vraisemblablement être modifié par les ouvrages et l'incidence du tunnel sur L'écoulement naturel des nappes. -L'incidence sera-t-elle réellement « prise en compte » par la SGP ? -Est-ce que des études complémentaires sont prévues ?
Obs 129			X		X						BARTHELEMY Martine de Créteil La SGP a déjà reconnu que l'habitat mixte pavillons et petits bâtiments constituant le secteur Buttes Halage présente un risque aggravé de propagation des vibrations via les fondations profondes par piliers associées aux carrières. Des simulations de vibrations par type de zone et par type d'habitat vont-elles être réalisées ?
Obs 130					X						BARTHELEMY Martine de Créteil -Impact sonore des deux ouvrages annexes Rue du Port et Avenue de Ceinture, qui sont situés très près des habitations. -Demande d'explications sur la notion d' « impact faible en phase d'exploitation » pour les familles concernées.
Obs 131					X						M. PORIGLIATTI de Créteil - Demande quel sera l'impact des ondes électromagnétiques générées par le poste transformateur de l'avenue de Ceinture à Créteil
Obs					X						M. PORIGLIATTI de Créteil

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
132											- S'interroge sur l'impact sur son pavillon qui se trouve dans la zone du tracé des vibrations et des bruits solidiens
Obs 133						X					M. PORIGLIATTI de Créteil - déclare que le seuil d'acceptabilité des vibrations est mal défini, et souvent contradictoire entre des documents différents
Obs 134							X				M PORIGLIATTI de Créteil - considère que les enjeux ne sont pas clairement exprimés et en particulier par rapport à la présence de carrières qui auraient pu être identifiées plus rapidement lors des études, ce qui aurait permis de conclure sur la non faisabilité du tracé définit
Obs 135						X					M . PORIGLIATTI de Créteil - déplore qu'aucune étude sur la propagation des vibrations n'ait donné lieu à une simulation pour les constructions situées dans le voisinage du tracé.
Obs 136			X		X						M. PORIGLIATTI de Créteil - Demande quelles sont les mesures compensatoires en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/ bruits ressentis par les riverains, gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne 15!
Obs 137							X				M. PORIGLIATTI de Créteil - demande quelle est la profondeur réelle des ouvrages qui est difficile à repérer sur les documents fournis,
Obs 138	X										M. PORIGLIATTI de Créteil - s'interroge sur les risques d'inondation des galeries en carrière ? L'impact a-t-il été mesuré sur le quartier ?
Obs 139			X					X			Mme LEQUIEN de Créteil - demande si au regard du risque inondation, l'emplacement de l'ouvrage annexe rue du Port est judicieux, d'autant qu'il constitue aussi une sortie de secours - Observation sur le boisement

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											L'emplacement projeté pour l'implantation de l'OA rue du Port situé dans la pointe de la parcelle formée par les rues du Cap et du Port ne fait pas exception. Il s'agit d'un espace vert en cuvette (d'un bon mètre) couvert d'arbres et d'arbustes sur le côté gauche du bâtiment sis au 1 rue du Cap. La parcelle, de plus de 2,5 ha, entre bien dans le cadre des dispositions de l'Article L341-1 du Nouveau Code Forestier, ce dernier définissant l'état boisé d'un terrain comme le caractère d'un sol occupé par des arbres et arbustes d'essences forestières, à condition que leur couvert (projection verticale des houppiers 46 sur le sol) occupe au moins 10 % de la surface considérée. L'Article L342-1 du Nouveau Code Forestier précise les cas pour lesquels l'autorisation de défrichement n'est pas requise (les exemptions). Il semble que nous entrons dans le champ des exemptions.
Obs 140			X					X			Mme LEQUIEN de Créteil - déclare que la réalisation de l'Ouvrage Annexe rue du Port changera totalement la physionomie et la perspective existante, un ouvrage en béton d'un peu plus de deux mètres remplaçant un espace de verdure ce qui d'ailleurs modifie notablement les engagements pris à la création de la ZAC couvrant notre quartier.
Obs 141	X										Mme LEQUIEN de Créteil - demande quelles mesures compensatoires seront mises en place en cas de perturbations ou autres sur l'installation en eau de la résidence
Obs 142						X	X				Mme LEQUIEN de Créteil - demande quelle profondeur aura le tunnel lors de son passage sous notre résidence, soit au niveau des bâtiments au 1,3, 5 et 7 rue du Cap et quelles seront les nuisances sonores, de vibration et quel impact éventuel sur la solidité des bâtiments.
Obs 143			X		X						Mme LEQUIE N de Créteil - demande quels seront les impacts sur le niveau sonore et les vibrations ainsi que les risques pour les bâtis

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											et la végétation
Obs 144							X	X			Mme LANOUE Isabelle - demande quelle est la profondeur du tunnel au niveau du 1/3/5 /7 rue du cap et comment vont être traitées les vibrations transmises au bâti lors du passage de la rame
Obs 145			X								M. LANOUE Hervé - demande ce qui est prévu au passage du tunnelier afin d'éviter un affaissement entre le bloc de la chaudière et l'adduction de gaz de la résidence du cap située au 1/3/5/7 rue du cap à Créteil
Obs 146	X										POCQUET de Créteil - déclare que l'enquête publique n'est pas vraiment en lien avec la loi sur l'eau, l'état des lieux est obsolète et les données doivent être mises à jour. Il n'y a aucune précision sur la nappe phréatique et les conséquences pendant les travaux ni d'ailleurs sur la partie inondable pendant et après les travaux au niveau du quartier Halage Bords de marne.
Obs 147											SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE Concernant la gestion des eaux pluviales, le syndicat suggère : -d'optimiser pour chaque site une gestion à la parcelle des eaux pluviales en se référant en particulier aux zonages pluviaux départementaux ; -de demander à la SGP de garantir l'anticipation de la maintenance et de l'exploitation des ouvrages de rétention/décantation visant à tamponner les impacts des eaux pluviales drainées sur les sites (gares, ouvrages annexes). - de faire préciser le niveau de rejet en réseau concernant la gare de Bry-Villiers-Champigny Concernant l'hydrogéologie, le syndicat : - d'informations précises concernant l'impact sur le niveau de la Marne et sur les conséquences hydrologiques et écologiques de ces variations ;

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>- demande quel est l'impact global sur le fonctionnement interne des nappes (capacité de recharge, stabilité structurelle des aquifères, stabilité de la nature et de la composition des nappes,...) ;</p> <p>Concernant les milieux naturels</p> <p>- considère que la délocalisation des zones humides de Noisy vers le bois de Célie va rompre la liaison écologique avec le bois de Vincennes ce qui rendra la compensation imparfaite. Elle estime que d'autres secteurs auraient pu constituer des zones de création de milieux humides à proximité et en liaison avec le bois de Vincennes et la forêt de Notre-Dame, comme les bords de Marne par exemple.</p> <p>En conclusion, le syndicat demande :</p> <p>- que la police de l'eau puisse être associée à la définition des projets de gare, d'ouvrages annexes, de sites et de créations de tunnel</p> <p>- à être informé, voire associé , à l'avancée de ces projets sur les problématiques évoquées dans le présent avis, tout comme la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence ;</p> <p>- qu'en cas de chômage d'ouvrage d'assainissement ayant leurs exutoires en marne, le Syndicat Marbe vive demande également à en être informé, afin d'en tenir compte dans l'évaluation de la qualité de la rivière.</p>
Obs 148									X		<p>SINISCALCHI de Créteil</p> <p>Observation sur le périmètre de l'enquête publique</p> <p>« <i>Le périmètre de l'enquête publique ne correspond pas à l'avis publié.</i></p> <p><i>Il est surprenant que l'enquête publique unique intitulée "loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures" comprenne plus de 2.000 pages qui couvrent un périmètre beaucoup plus large que ce qu'indiquent le titre de l'enquête et le contenu de l'avis d'enquête destinés à informer le public.</i></p> <p><i>Il est par conséquent très difficile pour les riverains concernés d'accéder à l'information pertinente.</i></p> <p><i>Le dossier d'enquête couvre notamment les points majeurs suivants non liés à la loi sur l'eau et aux gares ou</i></p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<i>sites de maintenance des infrastructures :</i> <i>Les modifications de tracé et de profondeur du tunnel</i> <i>L'implantation des ouvrages annexes et les nuisances sonores associées</i> <i>Les risques géologiques et les mesures conservatoires</i> <i>Les études de simulation des vibrations et les mesures de réduction des impacts »</i>
Obs 149			X			X					SINISCALCHI de Créteil - Observations sur la profondeur de l'ouvrage annexe (OA) rue du Port et les incohérences avec le profil de profondeur du tunnel présenté Les profondeurs des ouvrages annexes données dans le dossier ne correspondent pas au profil de profondeur du tunnel décrit par ailleurs dans le dossier Pièce B.2 p138. Or, Pièce B.3 p 217 La différence constatée est supérieure à 10 mètres. - Observations sur les risques de bruit et de vibrations X L'impact en matière de bruit de la ventilation de l'OA L'OA rue du Port sera une sortie de secours mais aussi un point de ventilation. Quel dispositif anti-bruits sera mis en œuvre pour limiter les nuisances compte tenu des sorties et des équipements existants sur l'OA rue du Port ?
Obs 150			X	X		X				X	M RIOT Jacques de Cachan Observations concernant le tronçon sur Cachan Ouvrages Annexes (phase de travaux) : Observation 1. Lors de la phase de travaux des ouvrages annexes, quels sont les seuils retenus quant aux

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>bruits et vibrations (valeurs) ?</p> <p>Observation 2. Lors de la phase de travaux des ouvrages annexes, quelles sont, concrètement, les mesures mises en œuvre pour éviter le dépassement des seuils de vibration et de bruits ?</p> <p>Ouvrages Annexes (phase d'exploitation) :</p> <p>Observation 3. Les impacts sonores en phase d'exploitation de l'ouvrage annexe du jardin du panorama (poste de ventilation avec puits de secours) situé à moins de 10 mètres des habitations sont mal évalués, se basant sur l'ambiance sonore actuelle avec la proximité de l'autoroute A6 et ne prenant pas en compte qu'à terme un mur antibruit devrait être construit.</p> <p>Observation 4. Les risques de nuisances dues à la pollution atmosphérique concernant l'ouvrage annexe liées au poste de ventilation ne sont pas traités.</p> <p>Observation 5. Avec la déclivité du terrain, les sorties de ventilations de l'ouvrage annexe du jardin du panorama se situeront en hauteur par rapport aux habitations les plus proches ce qui accentuera fortement l'impact acoustique. Ceci doit être pris en compte comme un critère aggravant supplémentaire.</p> <p>Observation 6. Il paraît peu logique que l'ouvrage annexe du jardin du panorama soit implanté à la pointe ouest du parc alors que cette zone est la moins impactée</p> <p>Par les nuisances existantes dues à l'autoroute, que l'accès au secours seront plus complexes au vu de la voirie très en pente et dont la circulation est signalée comme interdite aux poids lourds. Ne serait-il pas possible de déplacer cet ouvrage annexe toujours dans le parc mais de façon à ce qu'il jouxte la rue Gabriel Péri ? Cette solution faciliterait l'accès aux secours, diminuerait les nuisances sonores puisque davantage proche de l'autoroute et empiéterait sur une zone du parc beaucoup moins fréquentée par les usagers. Si nécessaire (en phase de travaux ou lors des secours), le dévoiement de la circulation pourrait se faire, temporairement, par la rue de la solidarité et rue de la concorde.</p> <p>Observation 7. Ayant un puits sur mon terrain avec l'eau à 2 mètres de profondeur équipé d'une pompe</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>prévue pour cette profondeur. Quelles sont les garanties ou mesures compensatoires dans le cas où le niveau d'eau baisse, la pompe serait alors inutilisable, voire si le puits s'assèche (ce qui risquerait aussi de « dégonfler le terrain avec les conséquences sur mon pavillon à proximité de ce puits).</p> <p>Observation 8. Quelles sont les mesures compensatoires qui seront mises en place en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/bruits solidiens ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne ? Pourquoi ne pas réaliser des référés préventifs effectués par des experts et désignés par un juge avec une garantie de remise en état ?</p> <p>Observation 9. Quels sont les choix faits par la SGP sur le seuil d'acceptabilité pris en compte pour les vibrations (valeur seuil), la notion de seuil de perception étant très relative.</p>
Obs 151	X	X						X			<p>M. SINISCALCHI de Créteil</p> <p>Observations sur la réalisation de l'Ouvrage Annexe rue du Port changera totalement la physionomie et la perspective existante de la résidence LA PALOMBIERE, un ouvrage en béton d'un peu plus de deux mètres remplaçant un espace de verdure ce qui d'ailleurs modifie notablement les engagements pris à la création de la ZAC couvrant notre quartier.</p> <p>Indépendamment de cette observation sur l'environnement paysager de notre Résidence, nous sommes surpris que notre résidence et ses espaces boisés ne soient pas évoqués dans les documents et études, objet de la présente enquête.</p> <p>Aucune étude concernant notre parcelle et l'OA rue du Port (et son impact) ne ressort</p> <p>Il est d'ailleurs indiqué dans le document en Pièce B.3 p197 que l'état initial de l'OA rue du Port est de la voirie. Or, en tenant compte des différents documents fournis par la SGP, l'implantation de l'OA rue du Port sera réalisée sur plus d'une moitié sur l'espace vert et boisé appartenant pour l'instant à notre syndicat de copropriétaires.</p> <p>Observations sur l'hydrogéologie</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Diroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											Une partie de la résidence LA PALOMBIERE se situe le long de la Marne (rue du Port et début de la rue du Cap). La Marne connaît de nombreuses infiltrations sur le quartier avec de nombreux puits existants. La copropriété a mis en place une alimentation en eau par captage sur la parcelle peu après la réalisation de la Résidence. Il a été indiqué que la construction du tunnel et de l'OA rue du Port n'aurait aucune incidence sur l'alimentation en eau de la résidence Quelles mesures compensatoires seront mises en place en cas de perturbations ou autres sur l'installation en eau de la résidence LA PALOMBIERE ?
Obs 152						X					Mme CASAUBON Marianne de Créteil Demande au sujet des nuisances sonores au niveau de l'OA rue du Port, le nombre précis de décibels à cet endroit
Obs 153						X					M. CAMPION de Créteil Observation concernant l'environnement sonore existant des secteurs où seront créés les Ouvrages Annexes, l'avenue de Ceinture (OA 1102P) a été classé "Calme" tandis que le Stade Desmond (OA 1103P) à 150 mètres de distance a été classé "Très bruyant »
Obs15 4						X					Mme CAMPION de Créteil Observation sur la gêne des habitants par perception de bruit solidien en phase d'exploitation
Obs15 5				X							Mme CAMPION de Créteil Observation sur la gêne des habitants par perception de bruit solidien en phases travaux
Obs15 6									X		Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Voir observation 148
Obs15 7	X		X								Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Observation sur les risques d'inondation de l'ouvrage annexe Rue du Port Voir observation 139

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs15 8								X			Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Voir observations 139 et 151
Obs15 9								X			Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Observation sur le fait que la résidence de la Palombière et ses espaces boisés ne soient pas évoqués dans les documents et études, objet de la présente enquête
Obs16 0								X			Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Observation sur l'absence d'étude dans le dossier d'enquête sur la faune concernant la parcelle de la résidence de la Palombière et de l'ouvrage annexe Rue du Port :
Obs16 1	X										Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Voir observation 151 sur le risque sur l'hydrogéologie
Obs16 2	X										Conseil Syndical résidence La Palombière de Créteil Observation sur l'équilibre hydraulique <i>Sur le profil de profondeur du tunnel carte (Pièce B.3 p217), on constate que le tunnel traverse des argiles plastiques sur une grande partie du tracé dans le quartier Buttes Halage alors que le choix a été fait à Saint-Maur, de l'autre côté de la Marne, d'éviter ces argiles plastiques en approfondissant le tunnel et la gare, et alors que le dossier indique (Pièce B.1 p122) que la "zone pressentie au passage du tunnel de la ligne 15 Sud s'inscrit systématiquement sous les Argiles Vertes".</i> <i>Il y a donc lieu d'être particulièrement inquiet sur les conséquences de la modification de l'équilibre hydraulique dans le quartier du Halage.</i> <i>Le dossier indique en effet :</i> <i>"Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement lié aux conditions météorologiques et notamment aux précipitations. Il concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. En effet, les sols argileux peuvent être soumis à des changements de volumes : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent</i>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Pavage-	Diroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<i>avec la sécheresse. Ces variations sont donc essentiellement gouvernées par les conditions météorologiques, mais une modification de l'équilibre hydrique établi (impermeabilisation, drainage, concentration de rejet d'eau pluviale...) ou une conception des fondations d'ouvrage inadaptée à ces terrains sensibles peut également jouer un rôle pathogène.</i>
Obs16 3			X								Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur la profondeur de l'ouvrage annexe Voir observation 149
Obs16 4				X		X					Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur les risques de bruit et des vibrations autour de l'ouvrage annexe rue du Port à Créteil Voir observation 149
Obs16 5						X					Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur la limitation des nuisances sonores autour de l'ouvrage annexe rue du Port Voir observation 149
Obs16 6						X					Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur la limitation des nuisances sonores autour de l'ouvrage annexe rue du Port Voir observation 149
Obs16 7						X					Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur le seuil d'acceptabilité des vibrations qui n'est pas clairement défini et validé
Obs16 8						X					Conseil syndical de la résidence de la Palombière Observation sur le niveau du système antivibratile sous la résidence de la palombière
Obs16 9			X		X					X	Conseil syndical de la résidence de la Palombière - Observation sur les mesures compensatoires prévues en cas de :

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroutement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<p>.détérioration des bâtis en phase de travaux ou en phase d'exploitation Dans les études d'impact rien n'est mentionné sur les mesures compensatoires prévues en cas de :</p> <p>.détérioration des bâtis en phase de travaux ou en phase d'exploitation .détérioration des bâtis en phase de travaux en cas de remontée d'eau .gêne ressentie par les habitants en cas de vibrations dépassant le seuil d'acceptabilité recommandé par l'organisme de second regard (CSTB). Ce point est particulièrement critique car la SGP envisage très peu d'études de vibrations au regard de la densité urbaine sur le tracé. L'association de riverains TCDV a demandé à la SGP, le quartier des Buttes et du Halage étant identifié comme sensible sur l'impact vibratoire, que des précisions lui soient apportées sur les bâtiments qui feront l'objet de simulation, puis sur le nombre de mesures de contrôle qui seront effectuées avant la pose de rail et le choix final des dispositifs antivibratiles. Elle n'a pas obtenu de réponse de la part de la SGP et ce point n'est pas couvert dans le dossier bien que celui-ci étudie l'impact des vibrations. .gêne ressentie par les riverains des ouvrages annexes qui sont implanté à faible distance des habitations dans un environnement sonore très calme. Questionnement sur mesures compensatoires qui seront mises en place en cas de dommages sur les bâtis ou en cas de vibrations/bruits ressentis par les riverains induisant une gêne qui n'existait pas avant la mise en service de la ligne ?</p>
Obs17 0			X					X			<p>Conseil syndical de la résidence La Palombière Observation sur l'environnement et l'architecture de l'ouvrage annexe rue du Port « Compte tenu de l'importance du bâtiment qui sera implanté au croisement des rues du Cap et du Port, pratiquement adossé au bâtiment de notre copropriété sis au 1 rue du Cap, pourquoi les représentants de la Résidence la Palombière ne sont-ils pas conviés aux discussions concernant les différentes propositions</p>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
											<i>architecturales de l'OA élaborées par le maître d'ouvrage ? »</i>
Obs17 1				X							Conseil syndical de la Résidence de la Palombière Demande si des référés préventifs seront réalisés systématiquement et en particulier dans le cadre de la résidence de la Palombière
Obs17 2							X				Conseil syndical de la Résidence de la Palombière Demande si des servitudes seront mises en place à l'aplomb du tunnel et à quelles conditions.
Obs17 3									X		Conseil syndical de la Résidence de la Palombière Conclut ces interventions dans le registre électronique en déclarant que « ce dossier "loi sur l'eau" présente de nombreux oublis et des informations erronées voire en contradiction avec les informations communiquées en juin 2015 en réunion publique concernant le quartier des Buttes et du Halage à Créteil ».
Obs17 4									X		Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil - demande pourquoi l'enquête publique intitulée "loi sur l'eau et projets de construction des gares et du site de maintenance des infrastructures" comporte-t-elle de nombreuses pages qui ne correspondent pas à ce titre, comme les modifications de tracé et de profondeur, les nuisances de bruits et de vibrations ...
Obs17 5				X		X	X				Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil - demande quand le tracé définitif de la ligne 15 sera décidé et comment, dans ce cas, les risques et nuisances sont-ils évalués
Obs17 6							X				Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil - demande si des études sur les fondations de leur résidence vont être réalisées du fait que l'immeuble est situé non loin du tracé mais pourrait se trouver sur le tracé lorsque ce dernier sera définitif
Obs17 7							X				Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil Questionnement sur les choix des profondeurs du tunnel en fonction des sous-sols (carrières ou argiles) mais aussi des communes (Créteil - gare de Saint Maur)

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEM ES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs17 8						X					Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil -demande l'impact par rapport à leur résidence des nuisances sonores engendrées par les deux ouvrages annexes qui l'entoure -questionne sur l'absence dans le dossier d'enquête des risques liés au poste de redressement de l'avenue Ceinture
Obs17 9						X					Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil Questionnement sur les vibrations aux alentours du tunnel et du fait des vides de carrière
Obs18 0	X										Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil - considère que le volet sur l'hydrologie est incomplet et peu précis. - demande comment sont pris en compte le traitement des eaux dans les carrières ainsi que les eaux superficielles ? - le dossier indiquant une perturbation des nappes et "un effet barrage potentiel", il demande des précisions sur les conséquences inquiétantes et dommages d'un tel effet
Obs18 1						X				X	Conseil syndical du 48-50 rue Chéret à Créteil Questionnement sur l'évaluation et l'indemnisation des éventuels dommages - en cas de remontées d'eau et de dégâts aux bâtiments - en cas de nuisances sonores liées en particulier aux ouvrages annexes dans notre quartier calme - en cas de gênes causées par des vibrations ?
Obs18 2						X					M. UNGERER Philippe de Créteil Observation sur la détermination des bâtiments sensibles sur le tracé du tunnel
Obs18 3						X				X	M. UNGERER Philippe de Créteil Observation sur les mesures compensatoires en cas de dommage sur les bâtis ou de vibrations fortement ressenties par les habitants

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs18 4						X					M. UNGERER Philippe de Créteil Observation sur le niveau de confort pour les usagers du métro
Obs18 5			X								M. UNGERER Philippe de Créteil - déplore les multiples changements et incohérences sur la localisation des ouvrages annexes du quartier Buttes-Halage depuis deux : manque d'études géologiques préalables, reconnaissance tardive des argiles plastiques ou des carrières non comblées
Obs18 6					X						M. UNGERER Philippe de Créteil Observation sur le schéma de circulation et de stationnement pour les vélos dans le quartier Buttes Halage vers les gares de l'Echat et de St Maur Créteil
Obs18 7						X					Association des riverains de la ligne 15 sud à Cachan Observation sur l'impact de la construction et de l'exploitation de la ligne 15 Sud en terme de bruit et de vibrations.
Obs18 8									X		BERNHART de Créteil Observation sur le périmètre de l'enquête publique Voir observation 148
Obs18 9						X					Mmes GASO Nathalie et HAMON Hélène de Créteil Observation sur les vibrations Voir observation 133
Obs19 0							X				BERNHART de Créteil Observation sur argiles plastiques dans le quartier du halage Voir observation 162
Obs 191									X		M. BONDIER Jean-Paul de Créteil Observation sur l'objet de l'enquête publique

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE
PRESCRITE PAR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2015-2972 DU 28 SEPTEMBRE 2015

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaires
Observations	Loi sur l'Eau	Implantation des gares	Ouvrages annexes	Impact travaux	Accessibilité aux	Impact exploitation	Tracé aux abords de	Impact Paysage-	Déroulement de	Autres problématiques	Compléments apportés sur autres problématiques ou précisions importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation ou le courrier
Obs 192	X										BERNHART de Créteil Observation sur les risques liés à l'écoulement naturel des nappes dans le quartier des Buttes halage
Obs 193		X									Mme BAILLY de Montrouge Observation sur la future gare de Chatillon-Montrouge
Obs 194									X		Mme PICARONNY Claudine de Cachan Observations sur l'organisation de l'enquête publique sur le contenu du document d'enquête
Obs 195						X				X	BERNHART de Créteil Observation sur les mesures compensatoires en cas de dommages sur les bâtis des maisons individuelles
Obs 196						X					PICARO de CACHAN Observation à propos des nuisances vibratoires
Obs 197				X							Mme DIAS Sylvie de Créteil - demande de réduction des horaires de chantier proposés pour la réalisation de l'ouvrage annexe 1102P situé à l'avenue Ceinture de Créteil
Obs 198			X							X	Mme DIAS Sylvie de Créteil - fait constater que la plupart des documents de l'enquête publique ne mentionne pas le poste de redressement du quartier Buttes-Halage et n'explicite donc pas ses impacts - s'oppose à l'implantation d'un poste de redressement à cet endroit-là
Obs 199						X					Mme DIAS Sylvie de Créteil Observation sur les nuisances sonores en phase d'exploitation
	31	58	38	44	74	84	28	23	26	27	← Occurrences sur les thèmes retenus